

FCP de droit français

**TIKEHAU EUROPEAN HIGH
YIELD**

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

Société de Gestion : TIKEHAU IM
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux Comptes : Ernst & Young et Autres

TIKEHAU IM - 32 rue de Monceau - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	10
5. Certification du Commissaire aux Comptes	21
6. Comptes de l'exercice	25
7. Annexe(s)	69
Information SFDR	70
8. Informations complémentaires destinées aux souscripteurs suisses	86

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

PROFIL DE RISQUE

Avertissement : *Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.*

Risque de perte en capital

Le capital n'est pas garanti. Les investisseurs peuvent ne pas retrouver la valeur de leur investissement initial.

Risque de crédit

Le Fonds peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés et publics. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'engagement des instruments financiers à terme

Le Fonds pouvant investir sur des instruments financiers à terme avec une exposition maximale de 200% de l'actif net, la valeur liquidative du Fonds peut donc baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

Risque de taux

Le Fonds peut, à tout moment, être totalement exposé au risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'on ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié à l'engagement des instruments financiers à terme

Le Fonds pouvant investir sur des instruments financiers à terme avec une exposition maximale de 200% de l'actif net, la valeur liquidative du Fonds peut donc baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

Risque lié de contrepartie

Le Fonds peut être amené à effectuer des opérations avec des contreparties qui détiennent pendant une certaine période des espèces ou des actifs. Le risque de contrepartie peut être généré par l'utilisation de dérivés. Le Fonds supporte donc le risque que la contrepartie ne réalise pas les transactions instruites par la Société de Gestion du fait de l'insolvabilité, la faillite entre autre de la contrepartie, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. La gestion de ce risque passe par le processus de choix des contreparties tant des opérations d'intermédiation que des opérations de gré à gré.

Risque de liquidité

La liquidité, notamment sur des marchés de gré à gré, est parfois réduite. En particulier, dans des conditions de marché agitées, les prix des titres en portefeuille peuvent connaître des fluctuations importantes. Il peut être parfois difficile de dénouer dans de bonnes conditions certaines positions pendant plusieurs jours consécutifs.

Il ne peut être garanti que la liquidité des instruments financiers et des actifs soit toujours suffisante. En effet les actifs du fonds peuvent souffrir d'une évolution défavorable sur les marchés qui pourra rendre plus difficile la possibilité d'ajuster les positions dans de bonnes conditions.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale du pays où le Fonds est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, la société de gestion du Fonds n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en relation avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque Action

Le Fonds peut être exposé au risque action de manière accessoire, la valeur liquidative du Fonds diminuera en cas de baisse de ce marché. En cas d'exposition short au marché action, la valeur liquidative du Fonds augmentera en cas de baisse de ce marché.

Risque de change

Le Fonds peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Par ailleurs, les catégories de parts libellées en devises différentes de la devise de référence du portefeuille du FCP feront l'objet d'une couverture, qui tendra à être totale et systématique, du risque de change lié à cette caractéristique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts en devises différentes. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie. Votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur synthétique de risque. L'objectif de gestion ne tient pas compte des coûts de couvertures des parts libellées en devises différentes de la devise de référence du portefeuille du Fonds (euros).

Risque de conflit d'intérêt

Le Fonds peut être investi dans des OPC gérés par Tikehau IM ou une société qui lui est liée ou des titres émis par ces OPC. Cette situation peut être source de conflits d'intérêt.

Risques en matière de durabilité

Le « risque en matière de durabilité » : désigne le risque de survenance d'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des investissements réalisés par le FCP.

Le risque en matière de durabilité est lié à la prise en compte d'une variété de risques dont la réalisation pourrait entraîner des pertes non anticipées susceptibles d'affecter la performance des investissements du FCP et sa situation financière.

(I) Risques environnementaux, qui comprennent la réalisation d'effets néfastes sur les organismes vivants et l'environnement par les effluents, les émissions, les déchets, l'épuisement des ressources, etc. résultant des activités d'une organisation. Les risques climatiques comprennent à la fois l'effet des activités d'une organisation sur le changement climatique et l'effet du changement climatique sur l'organisation elle-même.

(II) Risques sociaux, qui comprennent les risques liés à la santé et à la sécurité, les risques sociaux dans la chaîne d'approvisionnement, la gestion du climat social et le développement du capital humain, la gestion de la qualité et des risques liés à la sécurité des consommateurs, la gestion et la matérialité des controverses sociales/sociétales, la gestion des capacités d'innovation et du capital immatériel.

(III) Risques de gouvernance, qui désignent les risques liés à la gestion fonctionnelle d'une organisation, les risques réglementaires, la gestion et l'intégration de la durabilité dans la qualité de la stratégie de l'entreprise. Les lacunes en matière de gouvernance, par exemple la violation significative des accords internationaux, le non-respect des droits de l'homme, les problèmes de corruption, etc se traduisent par des risques matériels de durabilité.

Risques liés à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos)

Risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance.

Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission.

- Risque de perte de coupon
Sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur.
- Risque lié à la complexité de l'instrument
Ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé.
- Risque lié au report de remboursement ou/ et non remboursement
Les obligations contingentes convertibles sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- Risque de structure de capital
Contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas.

- Risque de liquidité
Comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles pourra se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.
- Risque lié aux contrats d'échange de rendement global (CFD/TRS) et à la gestion des garanties financières
Les contrats d'échange de rendement global (TRS) et les contracts for difference (CFD) sont susceptibles de créer des risques pour le FCP tels que le risque de contrepartie défini ci-dessus. La gestion des garanties est susceptible de créer des risques pour le FCP tels le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie), et, le cas échéant, les risques liés à la réutilisation des garanties en espèces (c'est-à-dire principalement le risque que le FCP ne puissent pas rembourser la contrepartie).

Pour toute information complémentaire, se référer au prospectus en vigueur.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

Post Mortem 2025 — Contexte macroéconomique

Le premier semestre 2025 a été marqué par un fort décalage des cycles monétaires et un choc commercial récurrent, remodelant en continu les différentiels de taux, les flux de capitaux et les primes de risque. La BCE a entamé un cycle d'assouplissement, la Fed est restée en pause et la BoJ a resserré, ce qui a d'abord favorisé l'Europe et un resserrement des primes de risque de crédit. Cette dynamique a rapidement été perturbée par l'escalade protectionniste américaine, ravivant les risques d'inflation importée et de perturbations des chaînes d'approvisionnement, pesant sur les actifs américains. L'extension des tarifs et des annonces budgétaires axées sur la défense a ensuite fait grimper les primes de terme, tandis que la BCE baissait encore ses taux, accentuant la tension entre soutien monétaire et choc d'offre potentiel. La pression a culminé au printemps avec de lourds tarifs réciproques, déclenchant une correction rapide et un élargissement des primes de risque de crédit, partiellement inversés après une trêve. Le rebond qui a suivi a été tiré par la désescalade tarifaire, mais la dégradation de la note souveraine américaine a rappelé le risque de financement. En fin de semestre, la BCE a de nouveau assoupli tout en durcissant le ton, l'énergie a de nouveau joué le baromètre géopolitique avec une forte volatilité du pétrole, les divergences régionales ont persisté (États-Unis plus résilients que l'Europe), le crédit européen est resté robuste avec un primaire dynamique et l'intensification de la concurrence en IA (y compris l'émergence de nouveaux acteurs comme DeepSeek) a déplacé le débat des seuls gagnants "semi/compute" vers les risques de pression sur les marges et la reconfiguration des chaînes d'approvisionnement technologiques.

Le second semestre a vu la politique monétaire américaine pivoter par à-coups dans un contexte de guerre commerciale plus sectorielle et erratique, entretenant une forte volatilité des taux, devises et rotations actions. La multiplication des tarifs négociés ou imposés par Washington a ravivé l'incertitude sur les intrants et les flux, tandis que les banques centrales marquaient une pause au ton restrictif et que la Fed réduisait ses projections de baisses face à la résilience cyclique, maintenant les actifs sensibles aux surprises d'inflation. Un discours plus accommodant à Jackson Hole a détendu les taux courts et pentifié la courbe, tout en coexistant avec de nouveaux prélèvements sectoriels et une hausse du risque souverain européen, notamment via la France. Le pivot véritable s'est matérialisé à l'automne avec la première baisse de la Fed, brouillée par des tarifs visant la pharmacie, les métaux et d'autres secteurs sensibles, ainsi que par l'aggravation des tensions politiques françaises. Une nouvelle baisse américaine, assortie d'un message plus restrictif, a ensuite poussé les rendements à la hausse et soutenu le dollar; en parallèle, le Japon a surpris par un virage pro-stimulant, dopant le Nikkei et affaiblissant le yen. En fin d'année, les marchés ont re-ricingé des assouplissements supplémentaires aux États-Unis, tandis que l'Europe demeurait plus stable côté BCE mais plus fragmentée entre souverains; la technologie a regagné en volatilité sur fond de craintes de "bulle IA". La dernière baisse de la Fed, avec un marché du travail en affaiblissement et une inflation toujours élevée, a laissé la trajectoire incertaine, tandis que la BCE maintenait ses taux et que les tensions géopolitiques (Ukraine, Taiwan, Venezuela) entretenaient une prime de risque structurelle. Résultat: 2025 s'est clôturé sur un équilibre fragile — des conditions financières américaines progressivement plus faciles, un choc commercial micro-ciblé et un risque souverain plus visible en Europe — amenant les investisseurs à aborder 2026 avec une préférence pour la qualité de bilan et une gestion plus tactique des expositions sectorielles et de la duration.

Commentaire annuel 2025

- La part I-Acc-EUR a terminé l'année à +5,29 %, la R-Acc-EUR à +4,66 %, la F-Acc-EUR à +5,18 %, tandis que l'ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (objectif d'investissement du fonds) a affiché +5,15 %.
- En 2025, le marché européen du High Yield a été marqué par:
 - i) des anticipations de taux en mouvement et un marché primaire dynamique;
 - ii) une volatilité persistante des primes de risque, avec dispersion sectorielle et par notation;
 - iii) la forte performance des subordonnées financières, en particulier les instruments Additional Tier 1 (AT1);
 - iv) des opportunités sélectives sur les nouvelles émissions d'entreprises High Yield.

- Nous avons conservé une approche disciplinée et active de la construction de portefeuille, en alliant qualité crédit et allocation tactique. Notre conviction dans la valeur relative des obligations notées B par rapport aux BB est restée forte, les primes de risque des BB s'approchant de leurs plus bas historiques tandis que les B offraient encore des spreads attractifs. Ce positionnement nous a permis de capter du rendement sans compromettre les fondamentaux, alors que les taux de défaut étaient attendus en baisse.
- Nous avons géré activement notre exposition aux subordonnées financières et aux AT1, moteurs clés de performance. Notre allocation aux AT1 est restée au-dessus des niveaux de l'indice une grande partie de l'année, reflétant notre confiance dans leur profil risque/rendement. Après une période de forte performance et de resserrement des primes, nous avons pris des profits sur une partie des AT1 en septembre, réduisant l'exposition de 21 % à 11 %, et redéployé les produits vers des obligations High Yield d'entreprises sélectionnées. Nous sommes demeurés constructifs sur les subordonnées financières et les AT1 sur le plan fondamental, tout en attendant des points d'entrée plus attractifs avant de remonter l'allocation.
- L'allocation sectorielle a significativement contribué aux rendements, avec les banques, les assurances et l'industrie en tête. Notre participation sélective au primaire a été un marqueur de notre processus, en nous concentrant sur les nouvelles émissions offrant un couple rendement/risque convaincant. Parmi les opérations notables: Elinor, OVH, OTP Bank, Cirsa, Shift4, Aggreko, Barclays, Commerzbank, Erste Bank, Urbaser, Arqiva, Mehiläinen, Piraeus, MBank, Carnival, Levi Strauss, Boots, Picard, David Lloyd, United Group, Peoplecert, Celsa, et Almirall. Nous avons également pris des profits sur des récents performeurs et allégé certaines expositions à bêta élevé (Tele Columbus, iQera) afin de gérer le risque et préserver de la flexibilité.
- La gestion de la duration a été un autre thème clé. Nous avons maintenu une duration proche, mais généralement inférieure à celle de l'indice, reflétant une prudence sur les taux longs dans un contexte d'incertitude persistante. L'usage de la trésorerie et de couvertures tactiques, telles que le CDS Xover, nous a permis de traverser les périodes de volatilité et de redéployer efficacement le capital lorsque des opportunités se présentaient.
- Perspectives 2026: nous restons constructifs mais sélectifs. Le portefeuille présente un bêta équilibré, actuellement aligné sur l'indice, et un coussin de liquidité de 3,7 % pour profiter d'un primaire attendu actif début 2026. Nous continuons de privilégier des émetteurs de qualité et une discipline de sélection sur les nouveaux investissements, en ciblant les secteurs et instruments aux meilleurs rendements ajustés du risque. Notre conviction dans la valeur des obligations notées B et une exposition sélective aux subordonnées financières demeure intacte, avec la flexibilité d'ajuster le positionnement selon l'évolution des conditions de marché.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
KBC GROUPE 6.0% PERP	9 200 000,00	9 329 565,22
AEGIS LUX 1A S RL 5.625% 29-10-31	9 500 000,00	4 750 000,00
RCS RDS 4.625% 29-10-31	8 500 000,00	4 500 160,42
IPD 3 BV 5.5% 15-06-31	7 875 000,00	3 883 993,54
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING UK 4.125% 15-02-31	7 750 000,00	3 746 489,25
ECOFI TRESORERIE I	5 737 509,82	5 752 412,74
CESKA SPORITELNA AS 3.743% 09-09-32	5 600 000,00	5 650 352,66
LA DORIA E3R+3.375% 30-12-30	7 600 000,00	3 591 000,00
UBS GROUP AG 6.6% PERP	5 355 582,74	5 309 551,94
NATWEST GROUP 7.5% PERP	4 834 070,53	4 747 254,42

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 45 665 284,67**

- o Change à terme : 45 665 284,67
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE CACEIS BANK LUXEMBOURG GOLDMAN SACHS INTL LTD J.P.MORGAN AG FRANCFORT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE MACROECONOMIQUE

L'environnement économique et géopolitique demeure incertain, et les sociétés ou actifs dans lesquels les fonds gérés par la société de gestion ont investi peuvent, le cas échéant, voir leur valorisation, leur trésorerie, leurs perspectives et leur capacité à distribuer des dividendes, à payer des intérêts ou, plus généralement, à honorer leurs engagements, affectées négativement. La société de gestion reste extrêmement prudente quant aux nouvelles opportunités, et le contexte macroéconomique actuel l'oblige à maintenir une approche rigoureuse et disciplinée dans ses décisions d'investissement.

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Information relative aux opérations effectuées durant l'exercice et portant sur les titres pour lesquels le gestionnaire est informé que son groupe a un intérêt particulier.

	Valeur boursière des titres en portefeuille en K€
Titres émis par le groupe promoteur	Néant
Créances émises par le groupe promoteur	Néant
OPC et fonds d'investissement de pays tiers du groupe promoteur	Néant

DELEGATION DE LA GESTION FINANCIERE

- 1) Tikehau Investment Management Asia PTE LTD (« TIM ASIA ») - société de gestion de portefeuille agréée par le MAS - Monetary Authority of Singapore sous le numéro CMS100458-1. 12 Marina View, #23-06 Asia Square Tower 2, Singapour 018961. TIM ASIA est une filiale à 100% de Tikehau Investment Management. Dans le cadre de cette délégation, la stratégie déléguée ne couvre pas l'ensemble du portefeuille, elle correspond à la poche « Asie ». La répartition de la gestion est organisée comme suit : Tikehau Investment Management définit les expositions du FCP aux différents types de risques et zones géographiques. TIM ASIA sélectionne les instruments sous-jacents sur la poche « Asie ».
- 2) Tikehau Capital North America LLC - société de conseil en investissement enregistrée auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC). Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Newcastle County, Delaware 19801, United States of America. La Société de Gestion pourra déléguer à Tikehau Capital North America LLC la gestion financière des investissements réalisés aux Etats-Unis et au Canada et/ ou dans des obligations libellées en dollars canadiens et étasuniens.

Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

POLITIQUE DE MEILLEURE SÉLECTION ET EXÉCUTION

Conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, les sociétés de gestion d'OPCVM sont tenues de rendre compte des frais d'intermédiation versés annuellement dès lors que ceux-ci représentent un montant supérieur à 500 000 EUR.

MEILLEURE SÉLECTION – Politique de sélection des intermédiaires de marché

Tikehau IM, pour l'exécution des transactions pour le compte des fonds gérés, peut utiliser des intermédiaires de marché ou « brokers ».

Instruments financiers concernés :

- Actions et instruments assimilés
- Obligations et instruments du marché monétaire
- Contrats à terme financiers (tels que futures, options et tout autre instrument de ce type autorisé par la documentation légale des fonds gérés)

Sélection des intermédiaires de marché : La sélection des intermédiaires de marché est initiée par le Front Office (trader), qui soumet sa demande à différents départements de Tikehau IM, notamment le Middle Office, la Compliance et le Risque, afin qu'ils procèdent à la due diligence interne habituelle. Tikehau IM sélectionne avec soin les intermédiaires qu'elle utilise, et l'intégration d'un nouvel intermédiaire de marché n'a lieu qu'après la due diligence susmentionnée, notamment pour garantir leur intégrité. Tikehau IM se réserve le droit de refuser une relation si l'intermédiaire proposé ne répond pas aux exigences internes.

La sélection des intermédiaires de marché repose notamment sur leur capacité à répondre aux critères suivants :

- Réputation et reconnaissance sur le marché
- Politique d'exécution optimale adoptée
- Niveau des prix proposés par rapport à la liquidité disponible
- Qualité des services d'exécution des ordres et d'aide à la décision d'investissement (y compris la recherche)
- Qualité et respect des délais de règlement-livraison (middle office et back office)
- Gamme de services proposés
- Niveau de transparence fourni
- Coûts et frais

Tikehau IM tient une liste des intermédiaires de marché autorisés et effectue une due diligence régulière pendant la relation commerciale pour évaluer la poursuite de la relation. Tikehau IM se réserve également le droit d'interrompre et de mettre fin à une relation commerciale en cas d'événements exceptionnels et/ou si l'intermédiaire autorisé ne répond plus aux exigences internes.

De plus, Tikehau IM veille à être systématiquement catégorisée par les intermédiaires comme « client professionnel » au sens de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II) afin de bénéficier de l'obligation d'exécution optimale qui leur incombe du fait de ce statut.

Évaluation des intermédiaires de marché sélectionnés :

Les intermédiaires de marché sélectionnés sont régulièrement évalués par les différents départements de Tikehau IM (Front Office, Middle Office, Compliance et Risque), formalisée lors du « Comité Brokers et Contreparties » tenu trimestriellement. Lors de ce comité, les intermédiaires de marché sont évalués selon les critères suivants :

- Niveau des prix par rapport à la liquidité proposée
- Qualité de l'exécution des ordres
- Qualité des services d'aide à la décision d'investissement
- Gamme de services proposés
- Qualité du traitement administratif (règlement-livraison)
- Niveau de transparence fourni
- Disponibilité et réactivité
- Coûts et frais
- Incidents éventuels

Tikehau IM prend en compte les résultats de ces évaluations dans l'allocation des volumes de courtage et la poursuite de ses relations commerciales avec les intermédiaires.

Critères de sélection pour le choix d'un intermédiaire de marché (pour l'exécution) :

Pour déterminer l'intermédiaire le plus à même d'assurer la meilleure exécution des ordres transmis, les équipes de trading prennent en compte les facteurs suivants :

- Caractéristiques et contraintes du portefeuille
- Caractéristiques et spécificités de l'intermédiaire
- Prix proposés
- Coûts associés
- Rapidité d'exécution

- Probabilité d'exécution et de règlement
- Taille et nature de l'ordre
- Toute autre considération liée à l'exécution de l'ordre

Une matrice par critères (incluant leur priorisation) et les lieux d'exécution par type d'instrument financier est disponible en annexe de la politique de meilleure exécution et sélection disponible sur le site de la société de gestion : <https://www.tikehaucapital.com/fr/site-services/regulatory-notice>

MEILLEURE EXÉCUTION – Politique d'exécution des ordres

Tikehau IM, pour l'exécution des transactions pour le compte des fonds gérés, peut exécuter elle-même les transactions résultant des décisions d'investissement prises par les gérants – hors marchés réglementés dont elle n'est pas membre – sur des marchés dits « organisés » (tels que les Multilateral Trading Facilities – MTF) et de gré à gré (OTC) pour les fonds gérés. Les transactions sont alors exécutées contre des contreparties, exécutant les transactions pour leur propre compte (certaines peuvent être des internalisateurs systématiques pour certaines catégories d'instruments financiers comme les obligations sous MiFID II). La société de gestion est donc tenue d'exercer la « meilleure exécution », c'est-à-dire l'obligation de prendre toutes les mesures suffisantes pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible pour les fonds gérés.

Instruments financiers concernés :

- Actions et instruments assimilés
- Obligations et instruments du marché monétaire
- Dérivés (tels que options, swaps (y compris total return swaps « TRS »), forwards, credit default swaps « CDS » et tout autre instrument de ce type autorisé par la documentation légale des fonds gérés)

Lieu de négociation concerné :

- Multilateral Trading Facilities (« MTF »)
- De gré à gré (« OTC »), y compris les exécutions contre des internalisateurs systématiques

Sélection des Multilateral Trading Facilities (« MTF »)

Tikehau IM, pour l'exécution des transactions pour le compte des fonds gérés, peut exécuter elle-même les transactions sur des Multilateral Trading Facilities (MTF) ou des marchés dits « organisés » dont elle est membre.

La sélection des MTF sur lesquels le trader peut exécuter des transactions suit le même processus que la sélection des intermédiaires de marché mentionnée ci-dessus, avec une due diligence sur les gestionnaires/opérateurs du système de négociation proposé. Il en va de même pour leur évaluation.

Les critères de sélection des MTF sont les suivants :

- Réputation et reconnaissance sur le marché
- Régulation de la plateforme par une autorité de régulation des marchés financiers établie dans un pays de l'UE ou un pays tiers équivalent
- Existence et robustesse du système d'admission des participants
- Gamme d'instruments couverts
- Qualité de l'outil et des services fournis
- Coûts et frais
- Liquidité offerte par la plateforme

Sélection des contreparties (OTC)

La sélection des contreparties est initiée par le Front Office (trader), qui soumet sa demande à différents départements de Tikehau IM, notamment le Middle Office, la Compliance et le Risque, afin qu'ils procèdent à la due diligence interne habituelle.

Tikehau IM sélectionne avec soin les contreparties avec lesquelles elle exécute des transactions, et l'intégration d'une nouvelle contrepartie n'a lieu qu'après la due diligence susmentionnée, notamment pour garantir leur intégrité. Tikehau IM se réserve le droit de refuser une relation si la contrepartie proposée ne répond pas aux exigences internes.

La sélection des contreparties repose notamment sur leur capacité à répondre aux critères suivants :

- Réputation et reconnaissance sur le marché
- Niveau des prix proposés par rapport à la liquidité disponible
- Qualité et respect des délais de règlement-livraison (middle office et back office)
- Niveau de transparence fourni

Tikehau IM tient une liste des contreparties autorisées et effectue une due diligence régulière pendant la relation commerciale pour évaluer la poursuite de la relation. Tikehau IM se réserve également le droit d'interrompre et de mettre fin à une relation commerciale en cas d'événements exceptionnels et/ou si la contrepartie autorisée ne répond plus aux exigences internes.

Il convient également de noter que l'exécution de contrats à terme financiers OTC n'est réalisée qu'avec des contreparties avec lesquelles un accord ISDA/CSA a été conclu au préalable.

Évaluation des contreparties sélectionnées :

Les contreparties sélectionnées sont régulièrement évaluées par les différents départements de Tikehau IM (Front Office, Middle Office, Compliance et Risque), formalisée lors du « Comité Brokers et Contreparties » tenu trimestriellement. Lors de ce comité, les intermédiaires de marché sont évalués selon les critères suivants :

- Niveau des prix par rapport à la liquidité proposée
- Qualité de l'exécution des ordres
- Qualité du traitement administratif (règlement-livraison)
- Niveau de transparence fourni
- Disponibilité et réactivité
- Incidents éventuels

Tikehau IM prend en compte les résultats de ces évaluations dans l'allocation des volumes d'exécution et la poursuite de ses relations commerciales avec les contreparties.

Critères de sélection pour le choix d'une contrepartie (pour l'exécution) :

Que les transactions soient exécutées sur un MTF ou OTC, Tikehau IM prend en compte les critères suivants pour assurer la meilleure exécution des ordres :

- Caractéristiques et contraintes du portefeuille
- Caractéristiques et spécificités de la contrepartie
- Prix proposés
- Coûts associés
- Rapidité d'exécution
- Probabilité d'exécution et de règlement
- Taille et nature de l'ordre
- Toute autre considération liée à l'exécution de l'ordre

Les gérants de portefeuille et le trader en charge de l'exécution sont tenus de choisir, au mieux de leur jugement, la contrepartie la plus à même d'exécuter la transaction envisagée de la meilleure façon possible, en gardant toujours à l'esprit la primauté de l'intérêt final des investisseurs.

Une matrice par critères (incluant leur priorisation) et les lieux d'exécution par type d'instrument financier est disponible dans la politique de meilleure exécution et sélection sur le site de la société de gestion : <https://www.tikehaucapital.com/fr/site-services/regulatory-notice> . Dans la grande majorité des cas, les transactions sont exécutées sur une base concurrentielle, où le meilleur prix disponible après sollicitation de plusieurs contreparties est le principal critère retenu pour le choix de la contrepartie pour les transactions. Cependant, d'autres facteurs peuvent être pris en compte pour le choix de la contrepartie, par exemple : disponibilité effective de la livraison, dates de règlement irrégulières, etc.

Prévention des conflits d'intérêts

Conformément à la réglementation, Tikehau IM a adopté les mesures suivantes, résumées ci-dessous, pour éliminer le risque de conflits d'intérêts entre un ou plusieurs fonds gérés et maintenir l'égalité entre les investisseurs :

- Pré-allocation, regroupement et horodatage des ordres, avec allocation des quantités exécutées au prorata de l'allocation initiale en cas d'exécution partielle.
- Supervision des transactions entre fonds gérés ou « cross trades », soumise à l'approbation préalable des départements Risque et Compliance, qui examinent l'intérêt de tous les portefeuilles concernés par l'opération et s'assurent que les prix proposés pour l'exécution sont appropriés. Les transactions sont exécutées par la société de gestion elle-même sur des MTF, ou via un intermédiaire de marché. Il convient de noter que ces transactions restent occasionnelles.
- Souscription dans des fonds gérés par Tikehau IM : la souscription doit être autorisée par la documentation légale des fonds concernés, et Tikehau IM choisit de ne pas facturer de frais de gestion dans les fonds investis, évitant ainsi une « double » facturation de frais de gestion pour plus de transparence

Liste des intermédiaires et contreparties utilisés en 2025 pour les opérations sur dérivés OTC :

Entité	LEI
SOCIETE GENERALE	O2RNE8IBXP4R0TD8PU41
J.P. MORGAN SE	549300ZK53CNGEEI6A29
BNP PARIBAS	R0MUWSFPU8MPRO8K5P83
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE (GSBE)	8IBZUGJ7JPLH368JE346

FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, les sociétés de gestion d'OPCVM sont tenues de rendre compte des frais d'intermédiation versés annuellement dès lors que ceux-ci représentent un montant supérieur à 500 000 EUR.

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Tikehau Investment Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet de Tikehau Investment Management : <https://www.tikehaucapital.com/fr>

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote et d'engagement actionnarial de la société de gestion peut être consultée sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse suivante : <https://www.tikehaucapital.com/fr> ou au siège social de la société de gestion, conformément aux articles L. 533-22 et R 533-16 du Code Monétaire et Financier.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Tikehau Investment Management : <https://www.tikehaucapital.com/fr>.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

EVENEMENTS POST CLOTURE A FIN DECEMBRE 2025 OU DANS LE FUTUR (ET SUSCEPTIBLE D'EVOLUTION)

La directive européenne « AIFM 2 » adoptée le 13 mars 2024 doit être transposée dans le droit national de chaque État membre de l'Union européenne d'ici le 16 avril 2026. Ce nouveau cadre réglementaire introduit des changements substantiels applicables aux fonds UCITS dans les domaines suivants : délégation, conservation des actifs, reporting à des fins de supervision et gestion du risque de liquidité. Ce nouveau cadre réglementaire prévoit un calendrier de mise en œuvre progressive, incluant des périodes transitoires : certaines dispositions s'appliqueront à partir d'avril 2026, tandis que d'autres n'entreront en vigueur qu'en 2027.

À la date de ce document, les textes définitifs applicables n'ont pas encore été publiés et leur transposition dans le droit national n'est pas achevée.

Tikehau Investment Management, la société de gestion, suit de près l'entrée en vigueur de cette directive et anticipe ses impacts autant que possible pour assurer la conformité des fonds concernés dans les délais requis.

Les informations suivantes concernant l'identification des impacts de l'entrée en vigueur de la Directive pour Tikehau European High Yield ne sont donc pas définitives. En cas d'évolutions ultérieures, la société de gestion communiquera toute information pertinente aux investisseurs, conformément aux exigences réglementaires applicables.

La directive AIFM exige, à compter du 16 avril 2026, l'introduction d'au moins deux outils de gestion de la liquidité dans la documentation réglementaire des fonds. Ces dispositions visent à renforcer la résilience des fonds et la protection des investisseurs :

- Plafonnement des rachats (« Gates »)
- Extension des délais de préavis
- Rachat en nature
- Frais de rachat
- Swing-pricing
- Droits ajustables (Anti-Dilution Levy « ADL »)
- Régime du double prix (dual pricing)

Au 31 décembre 2025, Tikehau European High Yield dispose déjà du mécanisme quantitatif de « gates » ou plafonnement des rachats et du mécanisme de swing-pricing. La société de gestion estime donc à date que le fonds ne sera pas impacté concernant les exigences de gestion de la liquidité.

SWING PRICING

L'OPC utilise une méthode anti-dilutive.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS FIXES ET VARIABLES DE TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT

Ce document présente les modalités d'application de la politique de rémunération mise en place au sein de la société Tikehau Investment Management (ci-après « Tikehau IM »).

Cette politique respecte les dispositions relatives à la rémunération figurant dans la réglementation issue des directives 2001/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (ci-après la « Directive AIFM ») et 2014/91/UE du parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (ci-après la « Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

1. CHAMP D'APPLICATION

1.1. Personnel identifié

Le processus d'identification de la population régulée est mené conjointement par la direction des Ressources humaines, la direction de la Conformité et est soumis au « Comité des nominations et rémunérations » de Tikehau Capital, la société mère de Tikehau IM.

Compte tenu de l'organisation interne de Tikehau IM, le personnel identifié (ci-après le « Personnel Identifié») au sens de la Directive AIFM et de la Directive UCITS V est composé des catégories de personnel suivantes:

- Les dirigeants de Tikehau IM,
- Les gérants de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle, à savoir le responsable des risques, le responsable de l'audit interne et le RCCI de Tikehau IM,
- Les responsables des fonctions supports (Responsables Marketing, RH, administratifs, etc.) de Tikehau IM,
- Tous les collaborateurs ayant une rémunération globale se situant dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques de Tikehau IM, et ayant une incidence significative sur le profil de risque de Tikehau IM ou des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM.

1.2. Principes de rémunération en vigueur au sein de la société Tikehau IM

La rémunération globale des collaborateurs de la société Tikehau IM est composée des éléments suivants :

- une rémunération fixe,
- une rémunération variable annuelle,
- le cas échéant, une rémunération variable pluriannuelle.

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces différentes composantes, en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

La rémunération variable est déterminée sur la base de la performance financière et extra-financière de Tikehau IM et de la performance individuelle du collaborateur évaluée en fonction de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs et de son niveau d'engagement. L'évaluation de la performance individuelle prend en compte la participation du collaborateur à la politique de Tikehau IM en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ci-après « ESG ») qui intègre les problématiques de durabilité ainsi que le respect des procédures applicables en la matière. Elle prend également en compte le respect de la réglementation en vigueur ainsi que des politiques et procédures internes applicables en matière de conformité et de gestion des risques.

Il est précisé que les éventuelles rémunérations variables ne constituent pas un droit acquis, y compris la part reportée qui n'est payée ou acquise que si (i) elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle et de la personne concernée et (ii) son montant est compatible avec la situation financière de Tikehau IM.

Ainsi, le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres ou négatives.

Les modalités de rémunération sont établies en conformité avec les dispositions de la réglementation applicable.

Il est enfin précisé que :

- Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche à l'extérieur des sociétés du groupe Tikehau Capital. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à la première année.
- Le recours à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilités qui limiteraient la portée des risques contenus dans les dispositifs de rémunération du Personnel Identifié est strictement interdit.

1.3. Dispositif applicable à la part variable de rémunération des Collaborateurs Concernés

La société Tikehau IM a mis en place un système de rémunération variable reportée applicable aux membres du Personnel Identifié qui ne sont pas exclus en application du principe de proportionnalité conformément à la Section 1.4 ci-après (les « Collaborateurs Concernés ») en conformité avec la réglementation en vigueur.

Pour les Collaborateurs Concernés, le dispositif applicable à leur part variable de rémunération est le suivant:

- le versement d'au moins 50% de la part variable de rémunération est reporté ;
- le report du versement de la part variable de rémunération est au minimum de trois ans ;
- la partie reportée de la part variable de rémunération n'est définitivement acquise au collaborateur qu'à la date de son versement effectif et ne peut être perçue par le collaborateur avant ledit versement (cf. Section 1.5 ci-après) ; et
- la partie restante de la part variable de rémunération prend la forme (i) d'un versement en numéraire et/ou (ii) d'une attribution de stock-options, d'actions gratuites et/ou d'actions de performance ne constituant pas des Instruments Financiers Eligibles (tels que définis à la Section 2).

1.4. Structure de la rémunération variable des Collaborateurs Concernés

En application du principe de proportionnalité, Tikehau IM exclut des exigences relatives à la rémunération des Collaborateurs Concernés, tout collaborateur faisant partie du Personnel Identifié :

- dont le montant de la rémunération variable est inférieur à l'un des deux seuils suivants :
 - le pourcentage de la rémunération variable est inférieur à 30% de la rémunération fixe ; ou
 - le montant de la rémunération variable est inférieur à 200 k€ brut ou son équivalent en devises.

ou

- qui n'a pas d'influence significative sur le profil de risque de Tikehau IM ou des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM.

Tout Collaborateur Concerné verra sa rémunération variable structurée comme suit :

- 50% au moins de la rémunération variable prendra la forme d'Instruments Financiers Eligibles, pouvant revêtir la forme de Cash Units (cf Section 2.2) et/ou d'actions cotées de Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM (cf Section 2.3) et son versement sera reporté sur au minimum 3 ans,
- le paiement reporté en Instruments Financiers Eligibles sera indexé sur la performance d'un indice composé d'OPCVM et de FIA gérés par Tikehau IM (ci-après « Indice de Référence », cf Section 2.1),
- le paiement reporté s'effectuera par tranches égales, et
- la partie restante de la rémunération variable prendra la forme (i) d'un versement en numéraire, versé en année N (date d'attribution de la rémunération variable au titre de l'année précédente) et/ou (ii) d'une attribution, réalisée en année N (date d'attribution de la rémunération variable au titre de l'année précédente), de stock-options, d'actions gratuites et/ou d'actions de performance ne constituant pas des Instruments Financiers Eligibles.

1.5. Les modalités d'acquisition et de versement de la rémunération variable des Collaborateurs Concernés

L'acquisition et le versement des éléments de rémunération variable reportée sont subordonnés (i) à l'atteinte de conditions de performance liées aux résultats de l'entreprise et à des critères individuels (dont notamment une gestion appropriée des risques), (ii) à l'absence de comportement frauduleux ou d'erreur grave en relation avec la réglementation en vigueur ainsi que les politiques et procédures internes applicables en matière de conformité, de gestion des risques et d'ESG et (iii) à une condition de présence.

Ces conditions sont définies de manière précise et explicite lors de l'attribution de cette rémunération.

Lorsque l'une des conditions d'acquisition ci-dessus n'est pas respectée, la part non-acquise de la rémunération variable reportée peut être ainsi réduite, ou ne pas être versée.

Sans préjudice des principes généraux du droit du travail national, dans le cas où la performance de l'activité de Tikehau IM impliquerait la génération d'un résultat net négatif, celle-ci pourra récupérer tout ou partie de la rémunération variable reportée antérieurement, annoncée mais non encore acquise.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS ELIGIBLES

2.1. Définition de l'Indice de Référence

Le paiement reporté en Instruments Financiers Eligibles est indexé sur la performance de l'Indice de Référence.

L'Indice de Référence est composé des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM, représentant les 4 grandes stratégies de gestion de Tikehau IM :

- Les Capital Markets Strategies (anciennement dénommées Stratégies Liquides),
- La Dette Privée,
- Les Actifs réels (anciennement dénommés Immobilier),
- Le Private Equity.

Tikehau IM sélectionnera, au moment de l'attribution de la rémunération variable, le ou les fonds représentatifs de chacune des quatre stratégies en tenant compte de l'avis du responsable des risques et du RCCI et déterminera la pondération de chacune des quatre stratégies sur la base de la ventilation des encours à la clôture de l'exercice auquel se rattache la rémunération variable considérée. Les fonds et leur pondération resteront identiques pendant les années de report pour la rémunération variable se rattachant à un exercice donné.

La performance de l'Indice de Référence sera calculée en mesurant l'évolution de la valeur liquidative par part ou action des fonds concernés entre le 31 décembre de l'exercice précédant la date d'attribution initiale des Instruments Financiers Eligibles et le 31 décembre de l'exercice précédant la date d'acquisition effective des Instruments Financiers Eligibles.

Si un des fonds dont la performance est prise en compte pour le calcul de l'Indice de Référence venait à être liquidé avant la date d'acquisition d'une ou plusieurs tranches de rémunération reportée, il lui serait substitué pour les besoins du calcul de l'Indice de Référence postérieurement à cette liquidation un fonds considéré comme représentatif de la performance de la ligne de métier de Tikehau IM considérée.

2.2. Mise en place de Cash Units comme support d'alignement des intérêts

Tikehau IM peut mettre en place un schéma de Cash Units consistant en une rémunération variable en numéraire, bloquée et reportée sur au minimum trois ans par tranche égale, dont la valorisation est assise sur la performance de l'Indice de Référence sur la période considérée.

2.3. Actions Tikehau Capital

Tikehau IM peut recourir à des actions Tikehau Capital en guise d'Instruments Financiers Eligibles.

Ces attributions d'actions gratuites se feraient dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'attribution serait structurée en un minimum de trois tranches égales. Le nombre d'actions de chacune des tranches définitivement acquises serait fonction de la performance de l'Indice de Référence.

En cas de performance négative de l'Indice de Référence sur une période considérée, le nombre définitif d'actions attribuées pourra être réduit proportionnellement, et arrondi à l'entier inférieur.

L'attribution d'actions gratuites ne permettant pas l'augmentation du nombre d'actions attribuées, un mécanisme compensatoire sous forme d'Instruments Financiers Eligibles pourrait être mis en place pour compenser le manque à gagner des attributaires.

Ventilation des rémunérations fixes et variables au 31/12/2025

2025	Nombres de personnes	rémunération fixe (€)	Rémunération variable (€)	Carried Interest et commissions de performance (€)	Total (€)
Personnel de Tikehau IM	294	34 727 895	11 776 352	0	46 504 247
Personnel Identifié	70	14 599 464	6 463 873	0	21 063 337
Personnel Concerné	56	11 606 205	5 829 323	0	17 435 528

Source : Tikehau IM – Ressources humaines

COMMISSIONS D'ARRANGEMENT

La structuration de certaines opérations de financement peut amener à la perception par la société de gestion de commissions d'arrangement.

La commission d'arrangement est payée par l'émetteur à l'arrangeur de l'opération, et est calculée au prorata des engagements.

Une partie de ces commissions est par la suite rétrocédée à l'OPC, à part égale avec la commission restant perçue par la société de gestion au titre de sa prestation d'arrangeur, soit 50%.

Tikehau European High Yield – Synthèse des commissions d'arrangement perçues sur les trois derniers exercices (en €) : Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Tikehau Investment Management

32 rue de Monceau – CS 40121 – 75008 PARIS,
FRANCE

E-mail : contact@tikehaucapital.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Tikehau European High Yield

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Tikehau European High Yield,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Tikehau European High Yield constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:


Vincent Roty

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)	2 514 752,83	2 312 341,99
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 514 752,83	2 312 341,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	395 504 032,47	349 675 205,78
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	395 504 032,47	349 675 205,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	3 290 865,92	3 080 444,66
OPCVM	3 290 865,92	3 080 444,66
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	3 513,24	12 679,68
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	401 313 164,46	355 080 672,11
Créances et comptes d'ajustement actifs	771 298,91	1 839 454,08
Comptes financiers	15 129 820,98	6 970 540,94
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	15 901 119,89	8 809 995,02
Total de l'actif I+II	417 214 284,35	363 890 667,13

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	396 553 373,46	331 336 206,55
Report à nouveau sur revenu net	51,90	47,28
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	140,13	
Résultat net de l'exercice	19 637 582,38	31 606 538,03
Capitaux propres I	416 191 147,87	362 942 791,86
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	416 191 147,87	362 942 791,86
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	222 147,20	214 034,38
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	222 147,20	214 034,38
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	800 989,28	733 840,89
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	800 989,28	733 840,89
Total Passifs : I+II+III+IV	417 214 284,35	363 890 667,13

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		296 310,52
Produits sur obligations	19 722 590,95	18 088 962,96
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	356 770,75	365 390,27
Sous-total produits sur opérations financières	20 079 361,70	18 750 663,75
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-5 179,40	-311,90
Sous-total charges sur opérations financières	-5 179,40	-311,90
Total revenus financiers nets (A)	20 074 182,30	18 750 351,85
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	6 387,86	7 875,12
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-3 916 750,24	-3 133 176,77
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-3 910 362,38	-3 125 301,65
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	16 163 819,92	15 625 050,20
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	589 806,17	1 568 247,67
Sous-total revenus nets I = (C+D)	16 753 626,09	17 193 297,87
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	7 129 288,61	680 901,23
Frais de transactions externes et frais de cession	-8 393,82	-6 624,00
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	7 120 894,79	674 277,23
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	679 879,86	50 489,53
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	7 800 774,65	724 766,76

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-4 694 205,48	12 438 847,21
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-1 202,24	5 997,08
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-4 695 407,72	12 444 844,29
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-221 410,64	1 243 629,11
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-4 916 818,36	13 688 473,40
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	19 637 582,38	31 606 538,03

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP cherche à réaliser une performance annualisée supérieure à l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HECO), après déduction des frais de gestion propres à chacune des parts, avec un horizon d'investissement de 3 ans.

S'agissant des parts dont la devise de référence ne correspond pas à celle du Fonds (euro) (R-Acc-CHF-H, R-AccUSD-H et I-Acc-USD-H), la performance de l'indice prise en compte correspondra à une performance de cet indice couverte dans la devise de la part concernée.

Le FCP intègre une approche extra-financière, promouvant des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR. Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont disponibles en Annexe.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	427 568 425,69	260 992 793,94	272 896 368,56	362 942 791,86	416 191 147,87
Part TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc USD H en USD					
Actif net en USD				479 816,26	702 570,67
Nombre de titres				3 429,000	4 668,000
Valeur liquidative unitaire en USD				139,92	150,50
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR				8,55	-9,58
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR				5,27	5,67
Part Tikehau European High Yield E Acc EUR en EUR					
Actif net	6 162 835,88	2 971 670,22	1 720 722,43	3 815 167,60	4 894 106,34
Nombre de titres	32 733,852	17 480,397	8 925,590	17 928,313	21 745,150
Valeur liquidative unitaire	188,27	170,00	192,78	212,80	225,06
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,43	-10,29	-8,53	0,41	4,24
Capitalisation unitaire sur revenu	7,61	7,67	10,13	11,55	10,65
Part Tikehau European High Yield F Acc EUR en EUR					
Actif net	24 263 539,58	20 916 053,43	34 647 363,55	38 642 008,65	29 586 698,64
Nombre de titres	222 504,881	213 554,028	313 902,078	319 443,533	232 551,770
Valeur liquidative unitaire	109,04	97,94	110,37	120,96	127,22
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,25	-5,94	-4,91	0,23	2,40
Capitalisation unitaire sur revenu	3,56	3,90	5,16	5,76	5,34
Part Tikehau European High Yield I Acc EUR en EUR					
Actif net	122 309 482,58	61 756 957,86	47 260 279,51	54 760 982,07	53 558 003,30
Nombre de titres	906 406,671	509 063,276	345 069,545	363 870,060	338 000,284
Valeur liquidative unitaire	134,93	121,31	136,95	150,49	158,45
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,31	-7,35	-6,08	0,29	2,99
Capitalisation unitaire sur revenu	4,64	4,95	6,64	7,54	6,82

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Part Tikehau European High Yield K Acc EUR en EUR					
Actif net	206 524,42				
Nombre de titres	1 469,950				
Valeur liquidative unitaire	140,49				
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,33				
Capitalisation unitaire sur revenu	4,17				
Part Tikehau European High Yield R Acc CHF H en CHF					
Actif net en CHF	4 528 677,49	1 815 706,62	2 749 403,54	3 717 455,86	1 246 468,70
Nombre de titres	40 877,000	18 372,838	25 255,255	32 099,916	10 524,223
Valeur liquidative unitaire en CHF	110,78	98,82	108,86	115,80	118,43
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	3,72	-3,49	-2,92	-0,80	-0,03
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR	3,01	3,64	5,08	5,47	4,77
Part Tikehau European High Yield R Acc EUR en EUR					
Actif net	133 066 491,65	94 470 177,99	111 421 299,77	155 270 877,71	200 076 383,05
Nombre de titres	923 932,971	732 433,864	768 243,457	980 179,375	1 206 798,843
Valeur liquidative unitaire	144,02	128,98	145,03	158,41	165,79
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,34	-7,83	-6,46	0,30	3,15
Capitalisation unitaire sur revenu	4,28	4,76	6,50	7,04	6,19
Part Tikehau European High Yield R Acc USD H en USD					
Actif net en USD	962 895,60	763 389,86	626 160,28	559 947,53	189 140,91
Nombre de titres	7 714,000	6 684,000	4 784,000	3 860,000	1 220,000
Valeur liquidative unitaire en USD	124,82	114,21	130,88	145,06	155,03
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	8,98	3,02	-5,02	6,70	-7,81
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR	3,04	3,97	5,37	5,93	5,10

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Part Tikehau European High Yield R-Dis-EUR en EUR					
Actif net	9 526 142,83	7 664 084,03	1 911 520,07	2 340 600,90	1 632 482,28
Nombre de titres	95 050,177	85 459,819	19 674,245	23 080,834	16 134,797
Valeur liquidative unitaire	100,22	89,68	97,15	101,40	101,17
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes				0,18	1,99
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,27	-5,45	-4,43		
Distribution unitaire sur revenu	0,10	3,34	4,41	4,58	3,85
Crédit d'impôt unitaire (1)					(1)
Part Tikehau European High Yield S-Acc-EUR en EUR					
Actif net	126 816 043,54	70 658 837,70	72 411 175,36	103 146 787,80	124 344 373,37
Nombre de titres	993 137,605	615 495,103	558 712,236	724 274,244	829 260,665
Valeur liquidative unitaire	127,69	114,79	129,60	142,41	149,94
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,30	-6,96	-5,75	0,27	2,83
Capitalisation unitaire sur revenu	4,60	4,68	6,28	7,13	6,45

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

La société de gestion Tikehau Investment Management est responsable de la valorisation des différents instruments qui composent le FCP. Elle délègue le calcul de la valeur liquidative (VL) du FCP au valorisateur :

CACEIS FUND ADMINISTRATION

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri — 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probables de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Le principe retenu est de s'assurer que les VL sont calculées de façon identique d'une VL à l'autre.

Les actions et titres assimilés sont valorisés au dernier cours de clôture connus à l'heure de valorisation du Fonds.

Les obligations convertibles sont valorisées sur la base des cotations des contributeurs.

Les titres de créances négociables sont valorisés à leur valeur actuelle, en l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée. Dans le cas de TCN de durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois, la méthode linéaire peut être retenue.

Les parts d'OPC sont valorisées à la dernière VL publiée.

Les futures sur marchés organisés sont valorisés au cours de compensation.

Les options sur marchés organisés sont valorisées au cours de compensation.

Les dérivés de crédit sont valorisés à leur valeur actuelle, sur la base des cotations des contributeurs.

Les swaps sont valorisés à leur valeur actuelle sur la base des cotations des contributeurs.

Les produits OTC sont valorisés à leur valeur actuelle sur la base des cotations des contributeurs.

Les devises au comptant sont valorisées au cours de change du jour de la VL.

Les contrats de change à terme sont valorisés au cours du terme du jour de la VL.

Les dépôts sont valorisés à leur valeur actuelle le jour de la VL.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part R-Acc-EUR, R-Acc-USD-H, R-Acc-CHF-H, R-Dis-EUR : 1,20% TTC K-Acc-EUR : 1% TTC Part E-Acc-EUR : 0,15% TTC Part I-Acc-EUR, I-Acc-USD-H ou S-Acc-EUR: 0,60% TTC Part F-Acc-EUR: 0,70% TTC
2	Frais de fonctionnement et autres services (*)	Actif net	0,10% TTC(**)
3	Frais indirects maximum	Actif net	Néant
4	Commissions de mouvement Prestataire percevant des commissions le cas échéant : Société de gestion : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	70€ TTC maximum sur chaque transaction
5	Frais de performance	Actif net	Part R-Acc-EUR, R-Acc-USD-H, R-Acc-CHF-H, R-Dis-EUR et K-Acc-EUR: 15 % TTC de la performance au-delà de l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HEC0), après déduction des frais de gestion fixes. Part I-Acc-EUR et I-Acc-USD-H : 10% TTC de la performance au-delà de l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HEC0), après déduction des frais de gestion fixes. Part F-Acc-EUR : 15 % TTC de la performance au-delà de l'indice ICE BofA Euro High Yield Constrained Index (HEC0), après déduction des frais de gestion fixes. Part S-Acc-EUR : Néant Part E-Acc-EUR : Néant

(*) Ces frais incluent : frais d'enregistrement et de référencement des fonds, frais d'information clients et distributeurs, frais des données, frais de dépositaire, juridiques, audit et fiscalité, frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs, frais opérationnels et frais liés à la connaissance client.

(**) Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs. Tout dépassement de ce taux sera pris en charge par la Société de Gestion.

a) Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP (voir (b) ci-dessous).
- les commissions de mouvement facturées au FCP.

b) Frais de surperformance applicables aux parts R-Acc-EUR, R-Acc-USD-H, R-Acc-CHF-H, R-Dis-EUR, K-Acc-EUR, F-Acc-EUR, I-Acc-EUR et I-Acc-USD-H :

S'agissant des catégories de parts assorties d'une commission de performance, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, la Société de Gestion pourra percevoir une commission de surperformance incitative, liée à la performance et prélevée sur l'actif net de la catégorie de parts correspondante. La commission de surperformance est calculée, et le cas échéant due, séparément par catégorie de parts chaque jour de calcul de la Valeur Liquidative (chacun de ces jours, une « Date de Valorisation »), à l'aide de la méthode décrite ci-dessous.

Définitions

Pour les besoins du présent paragraphe (b) :

- La période de référence (la « Période de référence ») est la période au cours de laquelle (i) la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence, et (ii) toute sous-performance ou la performance négative passée d'une catégorie de parts par rapport à l'indice de référence doit être récupérée avant qu'une commission de performance ne soit due.
- La Période de Référence aura une durée maximale de cinq (5) Périodes de Cristallisation (comme définie ci-dessous) glissantes, avec une résiliation anticipée à chaque date de paiement d'une commission de surperformance en faveur de la Société de Gestion (hors cas de paiements anticipés mentionnés ci-après). A l'issue de chaque Période de Référence, le mécanisme de compensation pour la sous-performance ou la performance négative passée peut être réinitialisé ;
- une période de cristallisation commence à la première Date de Valorisation de chaque exercice financier suivant la période de cristallisation précédente et se termine à la dernière Date de Valorisation du mois de décembre de la même année, sous réserve de ce qui suit (la « Période de cristallisation »). La première Période de cristallisation d'une catégorie de parts donnée s'entend comme étant la période commençant à la date de lancement de la catégorie de parts et se terminant le 31 décembre suivant.
- la Valeur Liquidative de Référence utilisée pour une Période de cristallisation donnée est définie comme la Valeur Liquidative la plus élevée au titre de laquelle une commission de performance a été calculée et payée au cours de la Période de référence, étant entendu que la Valeur Liquidative initiale d'une catégorie de parts donnée sera considérée comme sa première Valeur Liquidative de référence (la « Valeur Liquidative de Référence »). Si aucune commission de performance de ce type n'a été versée au cours de la Période de Référence, la Valeur Liquidative de Référence sera fixée à la Valeur Liquidative calculée à la première Date de Valorisation de la Période de référence.
- La Valeur Liquidative de Référence est ajustée en cas de distributions.

Modalités de calcul de la commission de performance

Le mécanisme applicable à la commission de surperformance repose sur la comparaison de la performance du Fonds avec celle d'un indice de référence pour la commission de performance. L'indice de référence auquel sera comparée la performance de chaque catégorie de parts ainsi que le seuil de performance à partir duquel la commission de surperformance pourra être prélevée sont indiqués dans le tableau ci-dessus. Ce mécanisme vise à garantir que la Société de Gestion ne puisse pas (i) percevoir une commission de performance en raison d'une sous-performance antérieure par rapport à l'indice de référence au cours de la Période de référence, ni (ii) réclamer des commissions de performance à moins que la Valeur Liquidative à la fin d'une Période de cristallisation soit supérieure à la Valeur Liquidative de Référence applicable.

Pour chaque catégorie de part, une commission de performance est calculée au cours de chaque Période de cristallisation en tenant compte de l'écart entre (i) la performance positive de la Valeur Liquidative d'une catégorie de parts au cours d'une Période de Cristallisation au-delà de la Valeur Liquidative de Référence (la « Performance ») et (ii) la performance de l'indice de référence par rapport à la Valeur Liquidative de Référence (la « Performance de Référence »).

En cas d'écart positif (la « Performance Relative »), la commission de surperformance sera calculée sur la base de cette Performance Relative et sera due à chaque fin de Période de Cristallisation concernée. Dans la mesure où la Performance est calculée par rapport à la Valeur Liquidative de Référence, une Performance Relative ne peut exister et les commissions de performance ne peuvent être payées que si la Performance est supérieure à 0 pendant toute la Période de Référence.

En outre, (i) si la catégorie de parts est fermée ou fait l'objet d'une fusion au cours d'une Période de Cristallisation et (ii) lorsque des catégories de parts sont rachetées à une date autre que celle à laquelle une commission de surperformance est payée alors que des provisions ont été constituées pour la commission de surperformance, la commission de surperformance sera en principe cristallisée à la date de l'événement déclenchant la fin de la Période de Cristallisation pour ces parts et la commission de surperformance sera payée, même si une commission de surperformance n'est plus payable à la fin de la Période de Référence en cours.

La commission de surperformance est calculée sur la base de la Valeur Liquidative par part après déduction de tous frais et commissions (mais sans tenir compte des commissions de surperformance dues et non encore payées, à l'exception de la commission de surperformance non payée au titre des parts rachetées durant la Période de Référence, tel qu'expliqué ci-après) et ajustement pour les ordres de souscription, rachat et distribution exécutés à partir de la date de la précédente Valeur Liquidative de Référence, de façon à ce que la commission de surperformance due n'en soit pas affectée.

L'indice de référence et la Performance de Référence seront réinitialisés périodiquement pour tenir compte de la durée de la Période de Référence représentant une durée maximale de cinq (5) Périodes de Cristallisation glissantes, étant précisé que cette réinitialisation porte uniquement sur la fraction de la sous-performance provenant de l'exercice fiscal écoulé (N-5) qui n'aurait pas encore été compensée au cours de la Période de référence en cours.

Mécanisme de constitution d'une provision pour la commission de performance

Une provision au titre de la commission de surperformance sera constituée à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative si une commission de performance est due conformément aux paragraphes précédents. À cette fin, ces conditions seront évaluées pour chaque catégorie de parts par référence à la Performance et à la Performance de Référence au cours de la période allant du premier jour de la Période de Référence jusqu'à cette Date de Valorisation. Si aucune commission de surperformance n'est due, aucune comptabilisation ne sera effectuée au titre de la Date de Valorisation en question.

La provision pour commission de surperformance à une Date de Valorisation spécifique est calculée, le cas échéant, en multipliant la Performance Relative positive par le taux de commission de performance indiqué dans le tableau ci-dessus et le nombre de parts en circulation à ladite Date de Valorisation, et est ajustée pour tenir compte des souscriptions, rachats et distributions.

À chaque Date de Valorisation, la provision comptable constituée pour la commission de surperformance à la Date de Valorisation précédente est ajustée afin de refléter l'évolution de la Performance Relative, positive ou négative, des parts. En conséquence, à l'exception de toute commission de surperformance comptabilisée au moment où les produits des distributions ou rachats sont payés et qui est considérée comme due, les commissions de surperformance précédemment comptabilisées seront annulées par toute sous-performance ultérieure par rapport à la Performance de Référence. La provision comptable constituée pour la commission de surperformance ne peut toutefois jamais être négative et la Société de Gestion ne versera en aucun cas de l'argent au Fonds ou à tout porteur de parts de celui-ci en raison d'une telle sous-performance.

Sous réserve des dispositions ci-dessus, dès lors qu'une provision pour commissions de surperformance est comptabilisée dans l'état des opérations d'une catégorie de parts à la fin d'une Période de Cristallisation, ces commissions deviendront exigibles pour la Société de Gestion.

Cristallisation anticipée des commissions de performance accumulées

Dans l'hypothèse où un porteur de parts demande le rachat de ses parts avant la fin de la Période de Cristallisation, toute commission de surperformance due mais non encore payée en relation avec les parts rachetées sera immédiatement cristallisée et sera versée à la Société de Gestion à la fin de la Période de Cristallisation considérée selon la formule suivante :

*Commission de performance cristallisée à une Date de Valorisation = (nombre de parts rachetées à la Date de Valorisation / nombre total de parts à la Date de Valorisation précédente) * commission de performance due à la Date de Valorisation précédente*

Si une catégorie de parts est clôturée ou (sous réserve du meilleur intérêt des investisseurs du Fonds ou de la catégorie de parts absorbée et absorbante fusionnée avant la fin de la Période de Cristallisation, la commission de performance accumulée à la clôture ou à la fusion de la catégorie de parts, le cas échéant, sera payée comme si la date de clôture était la fin de la Période de Cristallisation.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part Tikehau European High Yield E Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part Tikehau European High Yield F Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc USD H	Capitalisation	Capitalisation
Part Tikehau European High Yield R Acc USD H	Capitalisation	Capitalisation
Part Tikehau European High Yield I Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part Tikehau European High Yield R Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part Tikehau European High Yield S-Acc-EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part Tikehau European High Yield R-Dis-EUR	Distribution	Distribution
Part Tikehau European High Yield R Acc CHF H	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	362 942 791,86	272 896 368,56
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	143 476 252,40	116 680 275,96
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-108 710 641,77	-55 285 245,72
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	16 163 819,92	15 625 050,20
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	7 120 894,79	674 277,23
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-4 695 407,72	12 444 844,29
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-102 531,97	-92 778,66
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-4 029,64	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	416 191 147,87	362 942 791,86

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc USD H		
Parts souscrites durant l'exercice	1 613,000	205 250,84
Parts rachetées durant l'exercice	-374,000	-49 745,42
Solde net des souscriptions/rachats	1 239,000	155 505,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 668,000	
Part Tikehau European High Yield E Acc EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	6 144,337	1 353 566,83
Parts rachetées durant l'exercice	-2 327,500	-489 438,80
Solde net des souscriptions/rachats	3 816,837	864 128,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	21 745,150	
Part Tikehau European High Yield F Acc EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	87 710,918	10 919 398,49
Parts rachetées durant l'exercice	-174 602,681	-21 612 066,89
Solde net des souscriptions/rachats	-86 891,763	-10 692 668,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	232 551,770	

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part Tikehau European High Yield I Acc EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	90 881,495	13 872 909,29
Parts rachetées durant l'exercice	-116 751,271	-17 941 757,53
Solde net des souscriptions/rachats	-25 869,776	-4 068 848,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	338 000,284	
Part Tikehau European High Yield R Acc CHF H		
Parts souscrites durant l'exercice	3 599,457	451 467,31
Parts rachetées durant l'exercice	-25 175,150	-3 110 750,42
Solde net des souscriptions/rachats	-21 575,693	-2 659 283,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 524,223	
Part Tikehau European High Yield R Acc EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	533 381,509	86 311 734,90
Parts rachetées durant l'exercice	-306 762,041	-49 690 925,36
Solde net des souscriptions/rachats	226 619,468	36 620 809,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 206 798,843	
Part Tikehau European High Yield R Acc USD H		
Parts souscrites durant l'exercice	4 723,000	658 233,47
Parts rachetées durant l'exercice	-7 363,000	-974 174,92
Solde net des souscriptions/rachats	-2 640,000	-315 941,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 220,000	
Part Tikehau European High Yield R-Dis-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	3 261,893	327 061,84
Parts rachetées durant l'exercice	-10 207,930	-1 028 127,31
Solde net des souscriptions/rachats	-6 946,037	-701 065,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 134,797	
Part Tikehau European High Yield S-Acc-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	199 687,582	29 376 629,43
Parts rachetées durant l'exercice	-94 701,161	-13 813 655,12
Solde net des souscriptions/rachats	104 986,421	15 562 974,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	829 260,665	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc USD H Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part Tikehau European High Yield E Acc EUR Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part Tikehau European High Yield F Acc EUR Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part Tikehau European High Yield I Acc EUR Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part Tikehau European High Yield R Acc CHF H Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part Tikehau European High Yield R Acc EUR Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part Tikehau European High Yield R Acc USD H Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part Tikehau European High Yield R-Dis-EUR Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part Tikehau European High Yield S-Acc-EUR Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc USD H FR0013066412	Capitalisation	Capitalisation	USD	702 570,67	4 668,000	150,50
Tikehau European High Yield E Acc EUR FR0010471144	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 894 106,34	21 745,150	225,06
Tikehau European High Yield F Acc EUR FR0013292331	Capitalisation	Capitalisation	EUR	29 586 698,64	232 551,770	127,22
Tikehau European High Yield I Acc EUR FR0011408426	Capitalisation	Capitalisation	EUR	53 558 003,30	338 000,284	158,45
Tikehau European High Yield R Acc CHF H FR0012646123	Capitalisation	Capitalisation	CHF	1 246 468,70	10 524,223	118,43
Tikehau European High Yield R Acc EUR FR0010460493	Capitalisation	Capitalisation	EUR	200 076 383,05	1 206 798,843	165,79
Tikehau European High Yield R Acc USD H FR0012646115	Capitalisation	Capitalisation	USD	189 140,91	1 220,000	155,03
Tikehau European High Yield R-Dis-EUR FR0014005A88	Distribution	Distribution	EUR	1 632 482,28	16 134,797	101,17
Tikehau European High Yield S-Acc-EUR FR0011408442	Capitalisation	Capitalisation	EUR	124 344 373,37	829 260,665	149,94

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
LUXEMBOURG	1 308,57			1 308,57	1 308,57	
BELGIQUE	1 206,18			1 206,18	1 206,18	
Total	2 514,75			2 514,75	2 514,75	

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	395 504,03	355 161,76	40 342,27		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	15 129,82				15 129,82
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		355 161,76	40 342,27		15 129,82

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations				14 307,88	146 169,89	161 507,10	73 519,16
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	15 129,82						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	15 129,82			14 307,88	146 169,89	161 507,10	73 519,16

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées	30 640,96	13 132,10			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	99,27	496,27	0,05		
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes		-0,82	-1,49		
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer	-30 614,88	-13 086,71			
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	125,35	540,84	-1,44		

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	35 393,22	357 484,99	5 140,56
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	35 393,22	357 484,99	5 140,56

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
GOLDMAN SACHS INTL LTD	150,00	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT		26,03
GOLDMAN SACHS INTL LTD		195,38
BNP PARIBAS FRANCE		0,71
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	299 020,06
	Rétrocession de frais de gestion	539,79
	Coupons et dividendes en espèces	321 739,06
	Collatéraux	150 000,00
Total des créances		771 298,91
Dettes		
	Rachats à payer	356 805,94
	Frais de gestion fixe	440 010,88
	Frais de gestion variable	4 172,46
Total des dettes		800 989,28
Total des créances et des dettes		-29 690,37

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc USD H	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 478,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	110,03
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	26,32
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	7,96
Part Tikehau European High Yield E Acc EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	10 410,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	67,64
Part Tikehau European High Yield F Acc EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	263 217,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	1 164,94
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	2 682,50
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	535,29
Part Tikehau European High Yield I Acc EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	386 566,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	897,51

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	31/12/2025
Part Tikehau European High Yield R Acc CHF H	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	28 325,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	35,49
Part Tikehau European High Yield R Acc EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 417 493,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	3 017,91
Part Tikehau European High Yield R Acc USD H	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6 546,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	8,56
Part Tikehau European High Yield R-Dis-EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	27 969,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	34,61

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	31/12/2025
Part Tikehau European High Yield S-Acc-EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	768 759,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	1 782,89

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			3 290 865,92
	LU1585264689	TIKEHAU SUBFIN FUND E-Acc-EUR	3 290 865,92
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			3 290 865,92

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	16 753 626,09	17 193 297,87
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	16 753 626,09	17 193 297,87
Report à nouveau	51,90	47,28
Sommes distribuables au titre du revenu net	16 753 677,99	17 193 345,15

Part TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc USD H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	26 513,79	18 099,92
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	26 513,79	18 099,92
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	26 513,79	18 099,92
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	26 513,79	18 099,92
Total	26 513,79	18 099,92
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part Tikehau European High Yield E Acc EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	231 745,99	207 199,11
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	231 745,99	207 199,11
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	231 745,99	207 199,11
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	231 745,99	207 199,11
Total	231 745,99	207 199,11
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part Tikehau European High Yield F Acc EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 243 803,46	1 841 912,98
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 243 803,46	1 841 912,98
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 243 803,46	1 841 912,98
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 243 803,46	1 841 912,98
Total	1 243 803,46	1 841 912,98
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part Tikehau European High Yield I Acc EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	2 306 883,62	2 744 298,14
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 306 883,62	2 744 298,14
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 306 883,62	2 744 298,14
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	2 306 883,62	2 744 298,14
Total	2 306 883,62	2 744 298,14
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part Tikehau European High Yield R Acc CHF H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	50 262,72	175 894,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	50 262,72	175 894,56
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	50 262,72	175 894,56
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	50 262,72	175 894,56
Total	50 262,72	175 894,56
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part Tikehau European High Yield R Acc EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	7 470 173,25	6 908 145,98
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	7 470 173,25	6 908 145,98
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	7 470 173,25	6 908 145,98
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	7 470 173,25	6 908 145,98
Total	7 470 173,25	6 908 145,98
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part Tikehau European High Yield R Acc USD H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	6 231,34	22 899,91
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	6 231,34	22 899,91
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	6 231,34	22 899,91
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	6 231,34	22 899,91
Total	6 231,34	22 899,91
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part Tikehau European High Yield R-Dis-EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	62 174,46	105 737,16
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	62 174,46	105 737,16
Report à nouveau	51,90	47,28
Sommes distribuables au titre du revenu net	62 226,36	105 784,44
Affectation :		
Distribution	62 118,97	105 710,22
Report à nouveau du revenu de l'exercice	107,39	74,22
Capitalisation		
Total	62 226,36	105 784,44
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	16 134,797	23 080,834
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,85	4,58
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part Tikehau European High Yield S-Acc-EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	5 355 837,46	5 169 110,11
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	5 355 837,46	5 169 110,11
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 355 837,46	5 169 110,11
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	5 355 837,46	5 169 110,11
Total	5 355 837,46	5 169 110,11
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 800 774,65	724 766,76
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	7 800 774,65	724 766,76
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	140,13	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7 800 914,78	724 766,76

Part TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc USD H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-44 743,73	29 330,66
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-44 743,73	29 330,66
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-44 743,73	29 330,66
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-44 743,73	29 330,66
Total	-44 743,73	29 330,66
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part Tikehau European High Yield E Acc EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	92 261,42	7 382,47
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	92 261,42	7 382,47
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	92 261,42	7 382,47
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	92 261,42	7 382,47
Total	92 261,42	7 382,47
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part Tikehau European High Yield F Acc EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	560 230,28	75 142,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	560 230,28	75 142,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	560 230,28	75 142,22
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	560 230,28	75 142,22
Total	560 230,28	75 142,22
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part Tikehau European High Yield I Acc EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 013 419,40	106 231,05
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 013 419,40	106 231,05
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 013 419,40	106 231,05
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	1 013 419,40	106 231,05
Total	1 013 419,40	106 231,05
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part Tikehau European High Yield R Acc CHF H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-407,39	-25 856,37
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-407,39	-25 856,37
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-407,39	-25 856,37
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-407,39	-25 856,37
Total	-407,39	-25 856,37
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part Tikehau European High Yield R Acc EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 804 671,00	302 222,07
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 804 671,00	302 222,07
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 804 671,00	302 222,07
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	3 804 671,00	302 222,07
Total	3 804 671,00	302 222,07
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part Tikehau European High Yield R Acc USD H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-9 536,16	25 864,92
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-9 536,16	25 864,92
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-9 536,16	25 864,92
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-9 536,16	25 864,92
Total	-9 536,16	25 864,92
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part Tikehau European High Yield R-Dis-EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	32 047,58	4 355,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	32 047,58	4 355,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	140,13	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	32 187,71	4 355,00
Affectation :		
Distribution	32 108,25	4 154,55
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	79,46	200,45
Capitalisation		
Total	32 187,71	4 355,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	16 134,797	23 080,834
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,99	0,18

Part Tikehau European High Yield S-Acc-EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 352 832,25	200 094,74
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 352 832,25	200 094,74
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 352 832,25	200 094,74
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	2 352 832,25	200 094,74
Total	2 352 832,25	200 094,74
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES				0,00
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				0,00
Marchés de capitaux				0,00
IQERA GROUP SAS (IQER GROU FLR 04-30) WR 30-04-30	EUR	450 915		0,00
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			2 514 752,83	0,60
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 514 752,83	0,60
Banques commerciales			1 308 577,68	0,31
THE BANK OF NEW YORK MELLON LUXEMB SA E3R+4.5% 15-12-50 CV	EUR	2 000 000	1 308 577,68	0,31
Marchés de capitaux			1 206 175,15	0,29
BNP PAR FORTIS E3R+2.0% PERP	EUR	1 250 000	1 206 175,15	0,29
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			395 504 032,47	95,03
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			395 504 032,47	95,03
Assurance			14 051 285,38	3,38
AEGON NV AUTRE R+0.1% PERP	EUR	1 999 500	1 499 927,32	0,36
ATHORA NETHERLANDS NV 6.75% PERP	EUR	4 000 000	4 197 025,66	1,02
BPCE ASSURANCES 5.75% PERP	EUR	3 000 000	3 054 532,55	0,73
FIDELIDADE COMPANHIA DE SEGUROS 7.75% PERP	EUR	2 200 000	2 430 188,83	0,58
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 3.5% PERP	EUR	3 000 000	2 869 611,02	0,69
Automobiles			5 604 139,28	1,35
GESTAMP AUTOMOCION 4.375% 15-10-30	EUR	3 250 000	3 321 289,32	0,80
MOTION FINCO SARL 7.375% 15-06-30	EUR	2 500 000	2 282 849,96	0,55
Banques commerciales			51 078 088,13	12,27
BANCO BPM 9.5% PERP	EUR	1 650 000	1 894 861,05	0,46
BANCO DE BADELL 9.375% PERP	EUR	1 400 000	1 600 236,59	0,38
BARCLAYS 6.125% PERP	EUR	1 940 000	1 952 751,52	0,47
BARCLAYS 9.25% PERP	GBP	2 000 000	2 486 240,54	0,60
BARCL LOND TF/TV PERP PF *USD	USD	570 000	517 013,08	0,12
BBVA 5.625% PERP	EUR	4 000 000	4 011 175,83	0,97
BCP 8.125% PERP	EUR	1 600 000	1 764 082,10	0,42
BPER BANCA 8.375% PERP	EUR	850 000	966 689,43	0,23
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 8.5% 12-06-34	EUR	3 200 000	3 820 625,61	0,92
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4.25% PERP	EUR	2 000 000	2 049 389,42	0,49
DEUTSCHE BK 4.5% PERP	EUR	2 000 000	2 056 917,11	0,49
DEUTSCHE BK 7.125% PERP	EUR	1 000 000	1 107 578,72	0,27
DEUTSCHE BK 7.375% PERP	EUR	800 000	902 685,57	0,22
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 6.75% PERP	EUR	1 200 000	1 307 877,27	0,31
DE VOLKSBANK NV 7.0% PERP	EUR	2 000 000	2 095 542,82	0,50
ERSTE GR BK 4.25% PERP	EUR	3 000 000	3 026 673,82	0,73
IBERCAJA 9.125% PERP	EUR	2 400 000	2 670 423,78	0,64
INTE 7.0% PERP	EUR	2 000 000	2 181 414,76	0,52
INTE 9.125% PERP	EUR	1 500 000	1 779 858,92	0,43

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MBANK SPOLKA AKCYJNA 4.7784% 25-09-35	EUR	1 900 000	2 003 635,55	0,48
NCG BAN 10.625% PERP	EUR	3 000 000	3 506 043,60	0,84
NCG BAN 6.125% PERP	EUR	2 000 000	2 025 017,02	0,49
PIRAEUS BANK 6.75% PERP	EUR	3 550 000	3 684 419,95	0,89
STANDARD CHARTERED SOFR3R+1.77161% PERP	USD	2 000 000	1 666 934,07	0,40
Biens de consommation durables			4 246 168,65	1,02
INTL DESIGN GROUP 10.0% 15-11-28	EUR	2 035 000	1 744 004,42	0,42
INTL DESIGN GROUP E3R+3.875% 15-12-29	EUR	2 500 000	2 502 164,23	0,60
Biotechnologie			3 907 129,78	0,94
LABORATOIRE EIMER SELARL 5.0% 01-02-29	EUR	4 500 000	3 907 129,78	0,94
Composants automobiles			4 368 615,82	1,05
IHO VERWALTUNGS 7.0% 15-11-31	EUR	4 000 000	4 368 615,82	1,05
Construction et ingénierie			6 614 157,36	1,59
ASSEMBLIN GROUP AB 6.25% 01-07-30	EUR	2 600 000	2 752 307,36	0,66
KIER GROUP 9.0% 15-02-29	GBP	3 100 000	3 861 850,00	0,93
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			8 951 021,30	2,15
EROSKI SOCIEDAD CORPORATIVA 5.75% 15-05-31	EUR	1 850 000	1 926 834,93	0,46
LA DORIA E3R+3.375% 30-12-30	EUR	4 000 000	4 082 778,99	0,98
NW GLOBAL VENDING E3R+5.25% 09-04-29	EUR	3 000 000	2 941 407,38	0,71
Distribution spécialisée			4 563 861,33	1,10
PICARD BOND 6.875% 31-10-32	EUR	4 500 000	4 563 861,33	1,10
Eau			3 255 727,21	0,78
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 3.875% 31-01-31	EUR	3 250 000	3 255 727,21	0,78
Equipement et services pour l'énergie			4 269 680,22	1,03
OEG FINANCE 7.25% 27-09-29	EUR	4 000 000	4 269 680,22	1,03
Equipements électriques			2 661 781,51	0,64
ARQIVA BROADCAST FINANCE 8.625% 01-07-30	GBP	2 200 000	2 661 781,51	0,64
Equipements et instruments électroniques			3 538 475,20	0,85
CASTELLO BC BID E3R+4.5% 14-11-31	EUR	3 500 000	3 538 475,20	0,85
Gestion et promotion immobilière			7 319 995,28	1,76
ACCORINVEST GROUP 5.375% 15-05-30	EUR	4 000 000	4 148 487,76	1,00
VIA CELERE DERROLLOS INMOBILIARIOS 4.875% 15-04-31	EUR	3 150 000	3 171 507,52	0,76
Hôtels, restaurants et loisirs			24 789 810,18	5,96
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING UK 4.125% 15-02-31	EUR	4 000 000	4 018 095,99	0,97
BERTRAND FRANCHISE FINANCE SAS E3R+3.75% 18-07-30	EUR	3 000 000	3 024 921,01	0,73
CARNIVAL 4.125% 15-07-31	EUR	4 000 000	4 140 030,61	0,99
DEUCE FIN 7.0% 20-11-31	GBP	4 000 000	4 682 560,70	1,13
LHMC FINCO 2 SARL FIX 15-05-30	EUR	5 238 280	5 518 061,64	1,32
ONE HOTELS 7.75% 02-04-31	EUR	3 500 000	3 406 140,23	0,82
Logiciels			14 644 674,82	3,52
CONSTELLIUM SE 5.375% 15-08-32	EUR	4 000 000	4 264 733,17	1,03
FNAC DARTY 4.75% 01-04-32	EUR	2 550 000	2 660 859,51	0,64
SHIFT4 PAYMENTS LLC SHIFT4 PAYMENTS F 5.5% 15-05-33	EUR	1 000 000	1 033 553,52	0,25

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SHIFT4 PAYMENTS LLC SHIFT4 PAYMENTS F 5.5% 15-05-33	EUR	4 000 000	4 136 136,26	0,99
TEAMSYSTEM 5.0% 01-07-31	EUR	2 500 000	2 549 392,36	0,61
Machines			4 001 388,61	0,96
CEME E3R+4.5% 30-09-31	EUR	4 000 000	4 001 388,61	0,96
Marchés de capitaux			29 975 263,69	7,20
ALBION FINANCING 1 SARL 5.375% 21-05-30	EUR	2 700 000	2 832 632,30	0,68
BIOCON BIOLOGICS GLOBAL 6.67% 09-10-29	USD	1 500 000	1 308 195,18	0,31
EFG EUROBANK 6.625% PERP	EUR	3 725 000	3 891 544,75	0,94
GOLDSTORY SAS 6.75% 01-02-30	EUR	3 500 000	3 739 946,93	0,90
GTCR W DUTW2 MERGER SU 8.5% 15-01-31	GBP	3 500 000	4 454 662,60	1,07
INPOST 4.0% 01-04-31	EUR	5 000 000	5 067 720,67	1,21
OVH GROUPE SAS 4.75% 05-02-31	EUR	4 000 000	4 078 825,78	0,98
QPARK HOLDING I BV 4.25% 01-09-30	EUR	2 900 000	2 988 051,56	0,72
UNITED GROUP BV 6.25% 31-01-32	EUR	1 600 000	1 613 683,92	0,39
Media			4 722 086,52	1,13
FUTURE 6.75% 10-07-30	GBP	4 000 000	4 722 086,52	1,13
Médias			7 790 372,69	1,87
IPD 3 BV 5.5% 15-06-31	EUR	4 000 000	4 071 215,51	0,97
ZIGGO BOND COMPANY BV 3.375% 28-02-30	EUR	2 000 000	1 816 311,43	0,44
ZIGGO BOND COMPANY BV 6.125% 15-11-32	EUR	2 000 000	1 902 845,75	0,46
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			4 379 794,70	1,05
EUROFINS SCIENTIFIC SE 5.75% PERP	EUR	4 000 000	4 379 794,70	1,05
Pétrole et gaz			4 853 044,48	1,17
CDR FIREFLY BID 8.625% 30-04-29	GBP	4 000 000	4 853 044,48	1,17
Producteur et commerce d'énergie indépendants			4 286 777,23	1,03
GREENKO WIND PROJECTS MAURITIUS 7.25% 27-09-28	USD	2 500 000	2 193 208,40	0,53
INDIA CLEAN ENERGY 4.5% 18-04-27	USD	2 500 000	2 093 568,83	0,50
Produits chimiques			7 900 160,27	1,90
INEOS FINANCE 7.25% 31-03-31	EUR	4 000 000	3 541 169,14	0,86
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 5.375% 01-10-29	EUR	3 000 000	2 846 302,47	0,68
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 6.125% 15-02-33	EUR	1 500 000	1 512 688,66	0,36
Produits domestiques			4 200 345,93	1,01
OPAL BIDCO SAS 5.5% 31-03-32	EUR	4 000 000	4 200 345,93	1,01
Produits pharmaceutiques			16 473 247,51	3,96
ALMIRALL 3.75% 15-06-31	EUR	4 000 000	4 038 254,61	0,97
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.125% 15-06-31	EUR	2 000 000	2 054 547,68	0,49
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15-05-30	EUR	2 000 000	2 098 419,85	0,50
DOLCETTO HOLD 5.625% 14-07-32	EUR	4 000 000	4 141 647,05	1,00
ROSSINI SARL 6.75% 31-12-29	EUR	1 800 000	1 894 569,25	0,46
ROSSINI SARL E3R+3.875% 31-12-29	EUR	5 200 000	2 245 809,07	0,54
Services aux collectivités			7 692 085,01	1,85
NEINOR HOMES 5.875% 15-02-30	EUR	3 500 000	3 666 635,72	0,88
RCS RDS 4.625% 29-10-31	EUR	4 000 000	4 025 449,29	0,97

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux entreprises			15 677 961,51	3,77
AEGIS LUX 1A S RL 5.625% 29-10-31	EUR	4 750 000	4 868 912,45	1,18
ELIOR GROUP SCA 5.625% 15-03-30	EUR	3 400 000	3 588 592,74	0,86
GRUPPO SAN DONATO 6.5% 31-10-31	EUR	4 000 000	4 127 666,98	0,99
ITELYUM REGENERATION 5.75% 15-04-30	EUR	3 050 000	3 092 789,34	0,74
Services clientèle divers			14 185 652,84	3,41
BOELS TOPHOLDING BV 5.75% 15-05-30	EUR	2 550 000	2 662 247,89	0,64
CASTOR E3R+5.25% 15-02-29	EUR	2 000 000	1 887 506,45	0,45
CEL OP 8.25% 15-12-30	EUR	1 400 000	1 456 381,73	0,35
ION PLATFORM FINANCE SARL 7.875% 01-05-29	EUR	4 050 000	4 119 566,14	0,99
KAPLA E3R+3.5% 31-07-30	EUR	4 000 000	4 059 950,63	0,98
Services de télécommunication diversifiés			12 622 393,04	3,03
EIRCOM FINANCE 5.0% 30-04-31	EUR	3 275 000	3 366 676,30	0,81
ILIAD HOLDING SAS 5.375% 15-04-30	EUR	2 200 000	2 298 665,02	0,55
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15-04-31	EUR	2 100 000	2 274 939,28	0,55
UPC BROADBAND FINCO BV 4.625% 15-05-32	EUR	4 500 000	4 682 112,44	1,12
Services de télécommunication mobile			3 150 299,27	0,76
TUI CRUISES 6.25% 15-04-29	EUR	3 000 000	3 150 299,27	0,76
Services financiers diversifiés			63 336 437,34	15,19
7 LUNA 25 SA RL 5.5% 01-07-32	EUR	4 000 000	4 080 370,48	0,98
AMBER FIN 6.625% 15-07-29	EUR	2 100 000	2 272 114,94	0,55
ARAMARK INTL FINANCE SARL 4.375% 15-04-33	EUR	3 000 000	3 031 542,55	0,73
ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 5.0% 30-01-31	EUR	3 550 000	3 604 919,72	0,87
ARDONAGH FIN 6.875% 15-02-31	EUR	1 900 000	2 025 303,98	0,49
BANCA TRANSILVANIA 7.125% PERP	EUR	1 850 000	1 880 624,42	0,45
BANK OF CYPRUS 11.875% PERP	EUR	2 000 000	2 329 660,30	0,56
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG 7.25% PERP	EUR	1 600 000	1 732 422,10	0,42
CENTURION BID 11.125% 15-05-28	EUR	4 000 000	4 359 328,48	1,02
CONTINUUM ENERGY AURA PTE 9.5% 24-02-27	USD	1 250 000	1 119 337,91	0,27
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG EUAR05+3.617% 31-01-28	EUR	2 500 000	2 798 434,68	0,67
KANE BID 7.75% 15-07-31	GBP	2 400 000	2 918 727,72	0,70
LOTTOMATICA GROUP 4.875% 31-01-31	EUR	1 450 000	1 506 575,79	0,36
MELCO RESORTS FINANCE 5.375% 04-12-29	USD	1 750 000	1 481 584,98	0,36
MELCO RESORTS FINANCE 6.5% 24-09-33	USD	750 000	652 043,90	0,16
MOBILUX FINANCE SAS 7.0% 15-05-30	EUR	4 000 000	4 213 387,16	1,01
PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.5% 15-06-31	EUR	3 270 000	3 301 842,31	0,79
PRESTIGEBID E3R+3.75% 01-07-29	EUR	4 000 000	4 087 985,41	0,98
STUDIO CITY FINANCE 5.0% 15-01-29	USD	2 500 000	2 100 221,21	0,50
SUMMER BIDCO BV 10.0% 15-02-29	EUR	3 421 134	3 470 524,68	0,83
UPFIELD BV 6.875% 02-07-29	EUR	2 500 000	2 580 082,97	0,62
WORLDLINE 5.5% 10-06-30 EMTN	EUR	4 000 000	3 653 101,17	0,88
WPAP TELECOM HOLDINGS III BV 5.5% 15-01-30	EUR	4 000 000	4 136 300,48	0,99
Services liés aux technologies de l'information			6 983 945,61	1,68
ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION 5.0% 30-10-30	EUR	3 000 000	3 059 339,79	0,74
MATICMIND E3R+5.25% 31-12-32	EUR	2 000 000	2 004 586,50	0,48
TDC NET AS 4.625% 22-10-33	EUR	1 900 000	1 920 019,32	0,46

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Sociétés commerciales et de distribution			4 058 702,72	0,98
LOXAM SAS 4.25% 15-02-31	EUR	4 000 000	4 058 702,72	0,98
Soins et autres services médicaux			6 611 604,14	1,59
MEHILAINEN YHTYMA OY 5.125% 30-06-32	EUR	2 400 000	2 440 711,16	0,59
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 5.375% 23-10-30	EUR	4 000 000	4 170 892,98	1,00
Textiles, habillement et produits de luxe			8 737 857,91	2,10
BEACH ACQUISITION BIDCO LLC 5.25% 15-07-32	EUR	4 200 000	4 396 221,78	1,06
LEVI STRAUSS 4.0% 15-08-30	EUR	4 200 000	4 341 636,13	1,04
TITRES D'OPC			3 290 865,92	0,79
OPCVM			3 290 865,92	0,79
Gestion collective			3 290 865,92	0,79
TIKEHAU SUBFIN FUND E-Acc-EUR	EUR	13 334,681	3 290 865,92	0,79
Total			401 309 651,22	96,42

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/GBP/20260318		-1 916,96	EUR	322 423,12	GBP	-324 340,08
A/EUR/GBP/20260318		-193 461,92	EUR	30 097 075,29	GBP	-30 290 537,21
A/EUR/USD/20260318		-712,16	EUR	184 149,67	USD	-184 861,83
A/EUR/USD/20260318		-26 032,72	EUR	12 875 819,53	USD	-12 901 852,25
Total		-222 123,76		43 479 467,61		-43 701 591,37

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
G2/A/USD/EUR/260115	375,36	-23,44	USD	159 302,22	EUR	-158 926,86	FR0012646115 FR0013066412
G5/A/CHF/EUR/260115	1 699,02		CHF	1 384 206,17	EUR	-1 382 507,15	FR0012646123
G5/A/EUR/CHF/260115			EUR	26 294,31	CHF	-26 317,75	FR0012646123
G5/A/EUR/CHF/260115	37,08		EUR	22 292,02	CHF	-22 254,94	FR0012646123
G7/A/USD/EUR/260115	1 377,65		USD	584 670,48	EUR	-583 292,83	FR0013066412
G7/A/USD/EUR/260115	24,13		USD	9 051,86	EUR	-9 027,73	FR0013066412
Total	3 513,24	-23,44		2 185 817,06		-2 182 327,26	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	401 309 651,22
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-222 123,76
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	3 489,80
Autres actifs (+)	15 901 119,89
Autres passifs (-)	-800 989,28
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	416 191 147,87

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part TIKEHAU CREDIT PLUS I Acc USD H	USD	4 668,000	150,50
Part Tikehau European High Yield E Acc EUR	EUR	21 745,150	225,06
Part Tikehau European High Yield F Acc EUR	EUR	232 551,770	127,22
Part Tikehau European High Yield I Acc EUR	EUR	338 000,284	158,45
Part Tikehau European High Yield R Acc CHF H	CHF	10 524,223	118,43
Part Tikehau European High Yield R Acc EUR	EUR	1 206 798,843	165,79
Part Tikehau European High Yield R Acc USD H	USD	1 220,000	155,03
Part Tikehau European High Yield R-Dis-EUR	EUR	16 134,797	101,17
Part Tikehau European High Yield S-Acc-EUR	EUR	829 260,665	149,94

7. ANNEXE(S)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Tikehau European High Yield (le « Fonds »)
Identifiant d'entité juridique :9695001U46CK4HVG1Z10

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ % ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____ %	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Veuillez consulter les calculs pour les publications SFDR périodiques de Tikehau pour de plus amples informations sur les sources de données, les méthodologies et les limites.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales/sociales suivantes :

1. Le Fonds promeut les entreprises faisant des efforts d'efficacité carbone en cherchant à surperformer l'intensité carbone moyenne pondérée de l'Indice.
2. Le Fonds promeut des garanties environnementales et sociales minimales en appliquant des critères d'exclusion relatifs aux produits et pratiques commerciales ayant démontré un impact négatif sur l'environnement ou la société.
3. Le Fonds promeut les pratiques commerciales qui respectent le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE, en écartant les entreprises qui violent ces principes.
4. Le Fonds s'abstient d'investir dans les sociétés présentant un risque ESG important et limite ses investissements dans les sociétés présentant un risque ESG moyen. Les investissements dans des sociétés classées comme présentant un risque ESG moyen font l'objet d'un examen par le groupe de travail Conformité-Risques-ESG, lequel s'appuie sur les domaines d'expertise respectifs. Ce groupe de travail émet un avis favorable ou défavorable, qui sera pris en compte dans la décision d'investissement.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable et ne s'engage actuellement pas à réaliser des investissements durables au sens du SFDR ou du règlement taxinomie.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Pendant la période de référence (2025), nous avons collecté les informations suivantes sur les indicateurs de durabilité du Fonds :

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2025 (moyenne annuelle)	Commentaire
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son Indice de référence	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 49,63 - Indice de référence : 154,1 - Résultat : 68 % de moins pour le Fonds par rapport à son Indice de référence	Le Fonds a atteint l'objectif principal de l'approche extra-financière, qui est de s'assurer que la WACI du Fonds est inférieure d'au moins 20 % à celle de son Indice de référence.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas la Politique d'exclusion.
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.
Score ESG des entreprises en portefeuille	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 86,61 % - Risque ESG moyen : 4,63 % - Risque ESG élevé : 0,00 % - Non évalués : 8,76 %	Au moins 90 % des entreprises étaient notées et le Fonds n'a pas investi dans des entreprises présentant un risque ESG élevé.

Les objectifs extra-financiers du Fonds ont été largement atteints en 2025. La WACI du Fonds est restée largement inférieure à l'objectif de 20 % par rapport à l'Indice de référence.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion ni le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE en 2025.

Au cours de la période sous revue, le Fonds était principalement investi dans des entreprises présentant un « Risque ESG acceptable », et plus de 90 % des entreprises étaient notées.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2024 (moyenne annuelle)	Valeur en 2023
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son Indice de référence ¹²	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 57 - Indice de référence : 159 - Résultat : 64 % de moins pour le Fonds par rapport à son Indice de référence	- Fonds : 584 - Univers d'investissement : 1.095 - Résultat : 47 % de moins pour le Fonds par rapport à son univers d'investissement

¹² La WACI du Fonds et de l'indice de référence est désormais calculée sur la base des émissions de scopes 1 et 2, alors qu'elle l'était sur la base des émissions de scopes 1, 2 et 3 lors des périodes précédentes.

Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0	0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0	0
Score ESG des entreprises en portefeuille ¹³	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage (des investissements promouvant des caractéristiques E/S)	- Risque ESG acceptable : 85,97 % - Risque ESG moyen : 4,15 % - Risque ESG élevé : 0,44 % - Non évalués : 9,44 %	- Opportunité ESG : 11 % - Risque ESG modéré : 75 % - Risque ESG moyen : 8 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 5%

Les objectifs extra-financiers du Fonds ont été atteints en 2024 et 2023.

Aucune entreprise n'a enfreint la Politique d'exclusion, le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE en 2023 et 2024.

Depuis janvier 2024, les scores ESG se fondent sur la méthodologie d'un tiers, qui prévoit des catégories de notation différentes par rapport aux périodes de reporting précédentes. En raison de ce changement de méthodologie, aucune comparaison directe ne peut être établie entre les années 2023 et 2024. Cela dit, en 2024, la majorité des entreprises en portefeuille présentaient un « Risque ESG acceptable », ce qui correspond à la catégorie de risque la plus faible.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

¹³ La méthodologie de notation ESG a changé en 2024 et les entreprises sont désormais réparties dans des catégories différentes par rapport aux périodes précédentes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur en 2025	Couverture en 2025	Valeur en 2024	Couverture en 2024
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	1.444	43,30 %	1.372	45,44 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	1.184	43,30 %	707	45,44 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	77.704	42,36 %	82.524	45,44 %
	Émissions totales de GES, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	2.628	43,30 %	2.080	45,44 %
	Émissions totales de GES, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	80.332	43,30 %	84.524	45,44 %
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	6	43,30 %	7	45,44 %
	Empreinte carbone, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	201	43,30 %	262	45,44 %
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, scopes 1 et 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	50	95,51 %	57	98,28 %
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, scopes 1, 2 et 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	893	95,51 %	746	98,28 %
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	0,16 %	54,06 %	0,96 %	67,22 %
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	1,64 %	52,87 %	0,00 %	68,16 %

10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	53,15 %	0,00 %	68,16 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	54,08 %	0,00 %	68,75 %
4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	30,17 %	48,59 %	39,01 %	53,72 %

L'un des principaux changements ayant une incidence sur les résultats des PIN en 2025 est le remplacement du fournisseur de données ESG pour les indicateurs des Principales incidences négatives, ISS-ESG, par S&P Global à partir du quatrième trimestre 2025. Ce changement affecte à la fois le champ d'application et les valeurs déclarées pour cette année, ce qui a un impact sur le calcul et la déclaration des PIN environnementales et sociales.

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, de légères améliorations ont été constatées au niveau des PIN entre 2024 et 2025 :

- Dans l'ensemble, les PIN liées aux émissions totales de GES ont légèrement augmenté entre 2024 et 2025. Cependant, l'intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements a diminué entre les deux périodes. La part des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone a diminué en 2025.
- La PIN liée à l'implication dans les combustibles fossiles a légèrement diminué en 2025. L'exposition provenait d'une entreprise du secteur des produits chimiques. Ces expositions restent pleinement alignées sur la Politique d'exclusion de Tikehau, qui s'appuie sur la Liste d'exclusion mondiale du charbon et la Liste d'exclusion du pétrole et du gaz d'Urgewald. Les définitions des PIN utilisées par nos fournisseurs de données externes couvrent un champ plus large que notre politique d'exclusion ; par conséquent, une exposition est encore déclarée en 2025 malgré l'absence de violation de notre politique interne.

- Le changement de fournisseur de données au quatrième trimestre 2025 a eu un impact significatif sur le champ d'application et la méthodologie utilisés pour calculer la PIN relative aux zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Alors qu'ISS ESG utilisait une approche basée sur l'impact, ne signalant que les entreprises ayant des effets négatifs avérés sur ces zones, S&P Global recourt à une méthodologie basée sur la localisation. Cette approche permet d'identifier les entreprises détenant des actifs situés dans des zones critiques sur le plan de la biodiversité, qu'un préjudice réel soit confirmé ou non. En conséquence, la valeur déclarée augmente pour 2025, dès lors que la méthodologie élargie prend en compte un univers d'expositions plus large, et plus seulement les entreprises dont l'impact est avéré. Cette augmentation reflète principalement l'exposition aux entreprises des secteurs de la consommation discrétionnaire, de la santé et des matériaux.

En ce qui concerne les thèmes sociaux, les PIN sont restées stables malgré le changement de fournisseur de données. Nous n'avons identifié aucune exposition à des entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ni à des entreprises impliquées dans des armes interdites.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	% d'actifs	Pays	Classification sectorielle (BICS niveau 1)	Groupe industriel (BICS niveau 2)
CIRSA	1,33 %	Luxembourg	Consommation discrétionnaire	Casinos et jeux
INPOST	1,22 %	Pologne	Industrie	Transports et logistique
VERISURE	1,17 %	Luxembourg	Consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs
MOTOR FUEL GROUP	1,17 %	Royaume-Uni	Énergie	Raffinage et marketing
FUTURE PLC	1,13 %	Royaume-Uni	Communications	Médias Internet
DAVID LLOYD	1,12 %	Royaume-Uni	Consommation discrétionnaire	Ressources de divertissement
SUNRISE	1,12 %	Pays-Bas	Communications	Câble et satellite
PICARD	1,10 %	France	Produits de première nécessité	Supermarchés et pharmacies
WORLDPAY	1,07 %	Pays-Bas	Produits financiers	Crédit à la consommation
SKECHERS	1,06 %	États-Unis	Consommation discrétionnaire	Vêtements et produits textiles
EUROFINS	1,05 %	Luxembourg	Consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs
IHO VERWALTUNGS	1,05 %	Allemagne	Consommation discrétionnaire	Fabrication de pièces pour l'automobile
ENGINEERING	1,05 %	Italie	Technologie	Logiciels et services
LEVI STRAUSS & CO	1,04 %	États-Unis	Consommation discrétionnaire	Vêtements et produits textiles
OEG FINANCE PLC	1,03 %	Royaume-Uni	Énergie	Services et équipements pétrole et gaz

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au 31/12/2025.

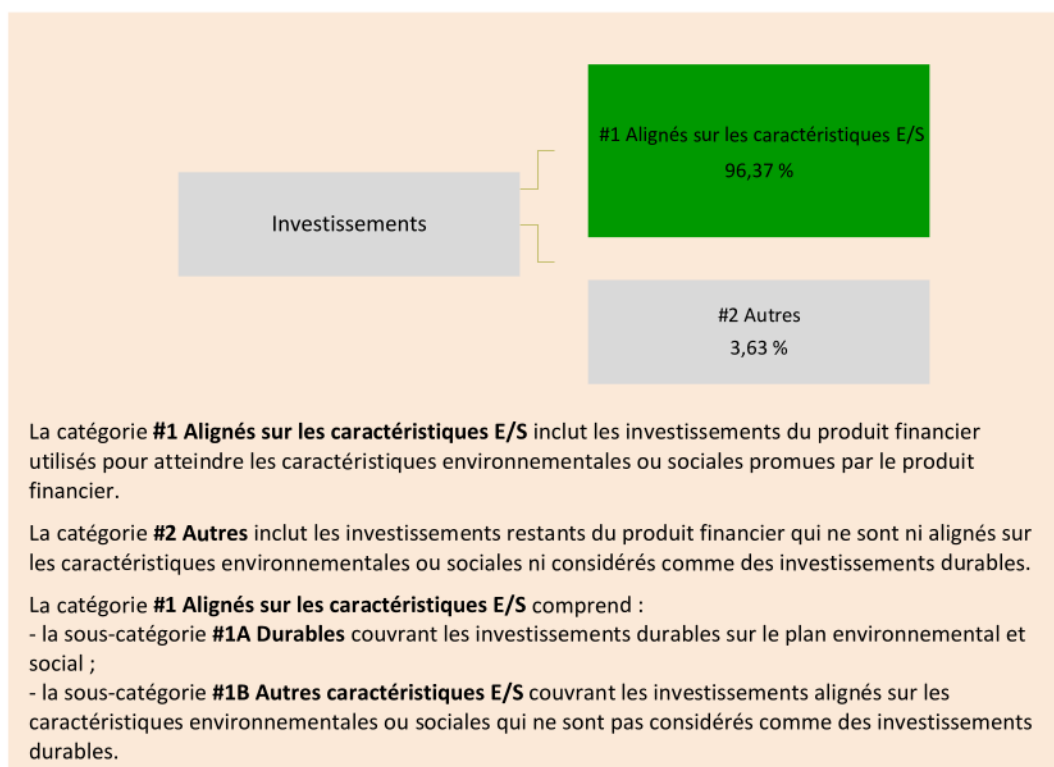
Les expositions liées aux Services et équipements pétrole et gaz restent pleinement alignées sur la Politique d'exclusion de Tikehau, qui s'appuie sur la Liste d'exclusion mondiale du charbon et la Liste d'exclusion du pétrole et du gaz d'Urgewald.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Sans objet

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

% d'actifs	Classification sectorielle (BICS niveau 1)	Groupe industriel (BICS niveau 2)
12,83 %	Produits financiers	Banques
6,28 %	Technologie	Logiciels et services
5,07 %	Consommation discrétionnaire	Services aux consommateurs
4,96 %	Soins de santé	Produits pharmaceutiques
4,86 %	Industrie	Industrie (autre)
4,21 %	Communications	Câble et satellite
3,67 %	Consommation discrétionnaire	Casinos et jeux

3,56 %	Consommation discrétionnaire	Voyages et hébergement
3,19 %	Produits financiers	Crédit à la consommation
3,08 %	Consommation discrétionnaire	Vêtements et produits textiles
2,79 %	Produits financiers	Assurance-vie
2,75 %	Produits financiers	Banques aux activités diversifiées
2,64 %	Matériaux	Produits chimiques
2,55 %	Consommation discrétionnaire	Vente de détail - consommation discrétionnaire
2,52 %	Soins de santé	Établissements et services de soins
2,09 %	Communications	Services de télécommunications sans fil
1,85 %	Consommation discrétionnaire	Fabrication de pièces pour l'automobile
1,67 %	Consommation discrétionnaire	Ressources de divertissement
1,67 %	Industrie	Fabrication de machines
1,64 %	Produits financiers	Immobilier
1,60 %	Produits de première nécessité	Alimentation et boissons
1,56 %	Produits de première nécessité	Supermarchés et pharmacies
1,37 %	Matériaux	Métaux et extraction minière
1,30 %	Services collectifs	Production d'électricité
1,27 %	Communications	Services de télécommunications filaires
1,22 %	Industrie	Transports et logistique
1,17 %	Énergie	Raffinage et marketing
1,13 %	Communications	Médias Internet
1,07 %	Produits financiers	Assurance IARD
1,03 %	Énergie	Services et équipements pétrole et gaz
1,02 %	Consommation discrétionnaire	Mobilier d'intérieur et de bureau
1,02 %	Produits financiers	Services financiers
1,01 %	Produits de première nécessité	Biens de consommation
0,98 %	Industrie	Services et équipements déchets et environnement
0,87 %	Matériaux	Conteneurs et emballages
0,85 %	Technologie	Matériel informatique
0,79 %	Consommation discrétionnaire	Services d'enseignement
0,79 %	S.O. - Fonds internes	
0,78 %	Services collectifs	Services collectifs
0,73 %	Consommation discrétionnaire	Restaurants
0,64 %	Communications	Édition et radiodiffusion
0,31 %	Soins de santé	Biotechnologies

Les expositions liées aux Services et équipements pétrole et gaz restent pleinement alignées sur la Politique d'exclusion de Tikehau, qui s'appuie sur la Liste d'exclusion mondiale du charbon et la Liste d'exclusion du pétrole et du gaz d'Urgewald.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds ne s'engage actuellement pas à réaliser des investissements durables au sens de la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹⁴ ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

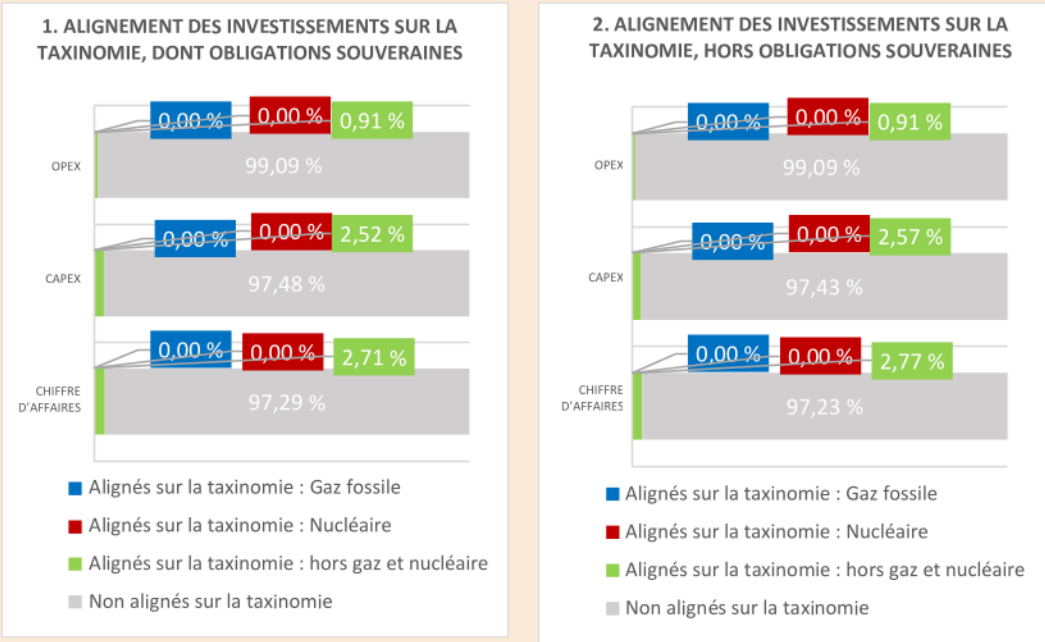
¹⁴ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

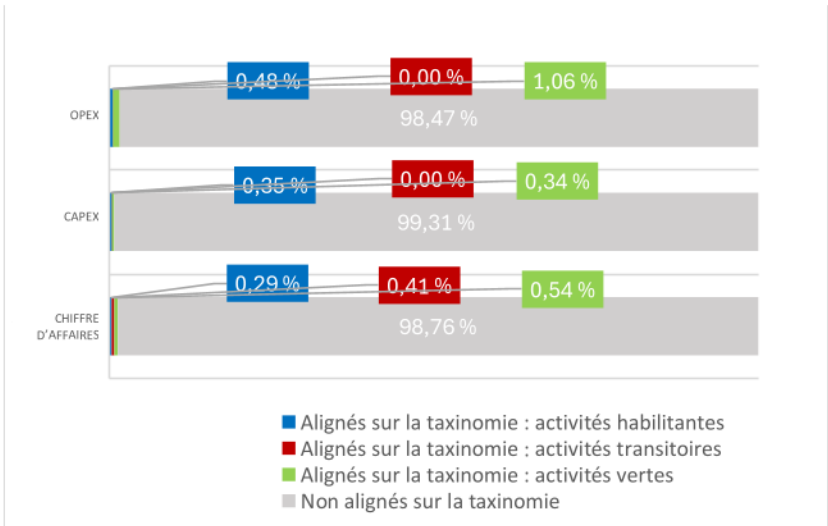
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



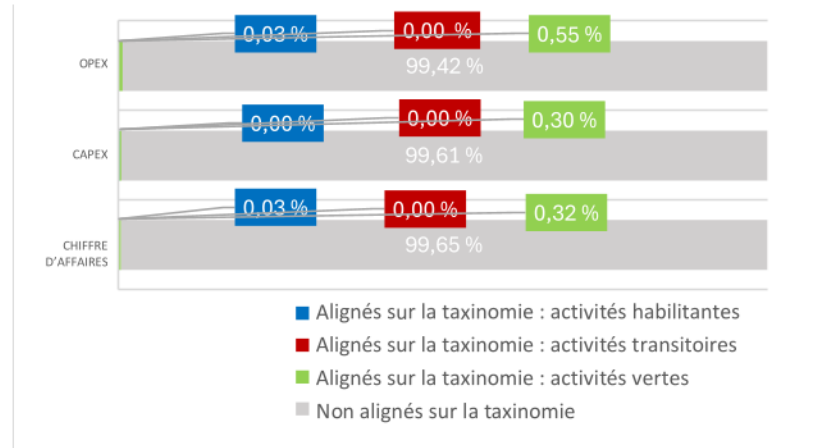
* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?



Proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires, habilitantes et vertes en 2025

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**



Proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires, habilitantes et vertes en 2024



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet, car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'effectue pas d'investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les autres investissements comprennent des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des dépôts détenus à titre accessoire, des instruments dérivés détenus à des fins de couverture et des titres dont les performances sont échangées via des TRS sur une période supérieure à un mois. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2025, Tikehau Capital a pris plusieurs mesures pour respecter les caractéristiques environnementales et sociales tout au long des phases de pré-investissement et d'investissement. En ce qui concerne les Stratégies sur les marchés de capitaux, le principal projet a été le remplacement du fournisseur de données ESG, ISS ESG, par S&P Global pour toutes les données ESG indiquées ci-dessous.

1. Fournisseur de données ESG

- À partir du quatrième trimestre 2025, nous avons remplacé notre fournisseur de données ESG, ISS-ESG, par S&P Global pour les principales données ESG - y compris l'analyse des controverses, les indicateurs ESG (en ce compris les PIN), l'alignement sur la taxonomie de l'UE et les données liées au climat. Ce changement vise à harmoniser et à standardiser les sources de données ESG afin de garantir la cohérence et l'exhaustivité de notre approche des processus ESG dans l'ensemble de l'organisation.
- Dans le même temps, notre plateforme de vote par procuration a été transférée à Glass Lewis.
- Ce changement a nécessité une adaptation complète des processus et des outils internes afin de garantir la cohérence et l'alignement des activités liées à l'ESG, y compris le vote, la gestion des controverses et l'engagement. Tous les processus et outils internes qui dépendaient auparavant d'ISS-ESG ont été mis à jour en conséquence.

2. Controverses

- Suite à l'arrêt de la collaboration avec ISS ESG, nous avons lancé un appel d'offres pour identifier et comparer d'autres fournisseurs de données ESG en matière de gestion des controverses. Après une évaluation structurée sur la base de critères prédéfinis, notamment la couverture, la transparence et la pertinence méthodologiques, la qualité des données et les capacités d'intégration, S&P Global a été sélectionné pour assurer la continuité de toutes les exigences en matière de données ESG. En outre, le processus de gestion des controverses a été revu et amélioré.

3. Vote et engagement

- Le processus de vote et d'engagement a également été revu, renforcé et aligné dans le sillage du changement de fournisseur de données, Glass Lewis ayant été choisi pour les services de vote par procuration.
- Une campagne d'engagement axée sur l'amélioration des communications des entreprises en portefeuille a par ailleurs été menée et achevée dans tous les fonds en 2025. Elle s'est également concentrée sur le suivi des engagements en matière de décarbonation. La campagne a été clôturée avec succès et a permis de répondre

aux préoccupations prioritaires en matière de transparence et d'engagements en faveur du climat.

4. Neutralité carbone

- Dans le cadre de l'engagement de Tikehau en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), des objectifs intermédiaires ont été déterminés pour chaque ligne de métier à l'aide de méthodologies dérivées du cadre Net Zero Investment (NZIF). S'agissant de la ligne Stratégies sur les marchés de capitaux, l'approche de couverture du portefeuille du NZIF a été utilisée pour fixer des objectifs en vertu desquels 50 % des actifs sous gestion concernés devront avoir atteint la neutralité carbone ou être alignés sur cette trajectoire d'ici 2030. L'approche du NZIF définit cinq catégories, représentant les différentes étapes de l'alignement sur la trajectoire vers la neutralité carbone.
- Durant l'année, des recherches ont été menées sur les émetteurs susceptibles d'être classés comme « alignés », en mettant l'accent sur l'évaluation de leurs progrès en matière d'objectifs de décarbonation et de la solidité de leurs plans de dépenses d'investissement en faveur de la transition climatique. D'après notre analyse, malgré une certaine amélioration par rapport à l'année précédente, la divulgation des plans de dépenses d'investissement en faveur de la transition climatique reste limitée.
- Conformément à nos plans de suivi des performances par rapport aux objectifs et de définition de stratégies basées sur la sélection des actifs et l'engagement, nous avons lancé une campagne d'engagement qui cible les objectifs de neutralité carbone. Cette initiative s'est concentrée sur la promotion de l'alignement sur une trajectoire de neutralité carbone dans l'ensemble de notre portefeuille, en accordant une attention particulière aux progrès réalisés par rapport aux objectifs basés sur la science (Science-based Targets, SBT).
- Pour soutenir ces efforts, nous avons développé et mis en œuvre un outil de suivi de l'alignement du Portefeuille. Il permet de contrôler en permanence le statut d'alignement sur la neutralité carbone de toutes les entreprises du portefeuille et fournit des informations sur l'évolution annuelle de la trajectoire de décarbonation du portefeuille. Cet outil nous permet de mieux comprendre la dynamique du portefeuille en matière de décarbonation.

5. Exclusions

- La politique d'exclusion du groupe a été mise à jour conformément aux derniers critères d'Urgewald, en renforçant les exclusions du charbon thermique, du pétrole et du gaz dans l'ensemble des portefeuilles.

Au niveau du Fonds, les actions suivantes ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales :

Dans le cadre du processus de pré-investissement, la sélection des émetteurs est fondamentale pour garantir l'alignement sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds. Tous les émetteurs potentiels sont systématiquement soumis à un cadre d'évaluation ESG solide incluant les éléments suivants :

- Vérification du respect des critères d'exclusion sectoriels et fondés sur des normes ;
- Évaluation approfondie des profils de risque ESG à l'aide d'indicateurs et de sources de données standardisés ;
- Analyse de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre afin de garantir l'alignement sur l'Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) visée par le Fonds par rapport à la WACI de son univers d'investissement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Sans objet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DESTINEES AUX SOUSCRIPTEURS SUISSES

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DESTINEES AUX SOUSCRIPTEURS SUISSES

L'attention des investisseurs suisses est attirée sur les informations suivantes :

Le Fonds a été autorisé à la distribution publique en Suisse le 21 juin 2013.

Informations d'ordre général

Description du Fonds	Fonds commun de placement (FCP) de droit français
Société de gestion	TIKEHAU Investment Management 32 rue de Monceau 75008 Paris
Banque dépositaire	CACEIS Bank 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex
Organe de révision	Ernst & Young Tour First - TSA 14444 - 1-2 Place des Saisons 92037 Courbevoie - Paris La Défense Cedex
Agent représentant en Suisse	CACEIS Bank, Montrouge, Succursale de Zurich, / Suisse, Bleicherweg 7, 8027 Zurich
Service de paiement en Suisse	CACEIS Bank, Montrouge, Succursale de Zurich / Suisse, Bleicherweg 7, 8027 Zurich

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports annuels et semestriels de la société – chacun sous forme imprimée – ainsi que la valeur nette d'inventaire par action et les prix d'émission, de rachat et de conversion éventuels sont disponibles sans frais auprès du représentant et du service de paiement pour la Suisse.

La liste des variations du portefeuille est gratuitement à la disposition de l'investisseur auprès du représentant pour la Suisse.

PUBLICATIONS

Les publications du Fonds en Suisse sont effectuées sur la plateforme électronique www.Fundinfo.com

Les prix d'émission et de rachat, respectivement la valeur d'inventaire avec la mention « commissions non comprises » de toutes les classes de parts seront publiés lors de chaque émission et de chaque rachat de parts dans sur la plateforme électronique www.Fundinfo.com. Les prix sont publiés quotidiennement sur la plateforme www.Fundinfo.com

LE TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Parts	S-Acc-EUR	R-Acc-EUR	E-Acc-EUR	R-Acc-USD-H	R-Acc-CHF-H
Isin	FR0011408442	FR0010460493	FR0010471144	FR0012646115	FR0012646123
Charges d'exploitation	766 976,62	2 414 475,42	10 342,89	6 537,72	28 289,89
Fortune moyenne du fonds	109 842 194,88	185 961 804,22	4 168 179,10	509 669,77	2 194 391,11
TER	0,69%	1,29%	0,24%	1,28%	1,28%
Commission de surperformance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fortune moyenne du fonds	109 842 194,88	185 961 804,22	4 168 179,10	509 669,77	2 194 391,11
TER de surperformance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Frais de fonctionnement et de gestion	0,69%	1,29%	0,24%	1,28%	1,28%

LE TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Parts	I-Acc-EUR	I-Acc-USD-H	F-Acc-EUR	R-Dis-EUR
Isin	FR0011408426	FR0013066412	FR0013292331	FR0014005A88
Charges d'exploitation	385 669,03	3 606,46	266 529,85	27 934,50
Fortune moyenne du fonds	55 282 791,09	497 073,53	32 926 015,48	2 156 924,69
TER	0,69%	0,72%	0,80%	1,29%
Commission de surperformance	0,00	136,35	3 847,44	0,00
Fortune moyenne du fonds	55 282 791,09	497 073,53	32 926 015,48	2 156 924,69
TER de surperformance	0,00%	0,02%	0,01%	0,00%
Frais de fonctionnement et de gestion	0,69%	0,70%	0,79%	1,29%

Changement taux de frais de gestion sur la période : Néant.

* Le TER présenté a été calculé conformément à la réglementation suisse cf "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) des placements collectifs de capitaux" établie par l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

** Dans le cas particulier de classes de parts lancées en cours d'exercice, les TER ont été calculés sur la base des Charges d'exploitation constatées depuis le lancement des classes de parts extrapolées sur une période de 12 mois. La fortune moyenne se calcule sur la base des valeurs de fin de mois de la période sous revue.

Performances en % pour 2025 :

LIBELLE PART	CODE ISIN	DONNEES FONDS	DONNESS BENCH
E-Acc-EUR	FR0010471144	5.76	5,15
F-Acc-EUR	FR0013292331	5.18	5.15
I-Acc-EUR	FR0011408426	5.29	5.15
I-Acc-USD-H	FR0013066412	7.56	7.34
R-Acc-CHF-H	FR0012646123	2.27	2.68
R-Acc-EUR	FR0010460493	4.66	5.15
R-Acc-USD-H	FR0012646115	6.87	7.34
R-Dis-EUR	FR0014005A88	4.66	5.15
S-Acc-EUR	FR0011408442	5.29	5.15